



Assemblée Générale Ordinaire

PROCÈS-VERBAL du Samedi 21 mai 2022 – LA FLECHE

1. Mot d'accueil de Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, Maire

Monsieur le président de la Ligue régionale de football,
Mesdames et Messieurs les membres de la Ligue régionale de football, Mesdames et Messieurs les dirigeants et responsables associatifs,
Mesdames et Messieurs, Chers amis,

La ville de La Flèche est heureuse de vous accueillir à l'occasion de l'assemblée générale de la ligue régionale de football des Pays de la Loire. Vous êtes accueillis dans cette salle Coppélia qui a été récemment rénovée dans le cadre du programme Action Cœur de ville, programme initié par l'État ayant pour objectifs d'améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et de conforter le rôle de moteur de ces petites villes dans le développement du territoire.

Sous-préfecture de la Sarthe et 2ème ville du département, La Flèche est située au carrefour de Tours, d'Angers et du Mans. Elle dispose de nombreux atouts parmi lesquels le potentiel touristique de la vallée du Loir (zone Natura 2000, marais de Bazouges-Cré-sur-Loir, lacs de la Monnerie, zoo, 3e site le plus fréquenté de la région derrière Le Puy-du-fou et l'île des machines à Nantes, voies vertes adaptées au cyclotourisme, camping municipal 4*, centre aquatique, ...).

Également reconnue pour sa politique culturelle (cinéma municipal construit en centre-ville, festival des Affranchis, saison culturelle, ...), la ville de La Flèche est également une ville sportive, et même reconnue en 2017 comme la plus sportive des Pays de la Loire par le comité régional olympique et sportif.

Au sein de cette dynamique, le football tient évidemment une place majeure. Après 2 ans d'une crise sanitaire qui semble appartenir au passé, il est particulièrement satisfaisant de constater que la volonté et le dynamisme des quelques 337 licenciés de l'association sont intacts.

Parmi ces licenciés, je souhaite plus particulièrement saluer les joueuses féminines et donc la démarche du Racing Club fléchois qui s'est vu attribuer le label féminin jeune et qui souhaite développer davantage le foot féminin.

La ville de La Flèche consacre près de 300.000 € par an à l'entretien des équipements sportifs dédiés à la pratique du football.

Courant 2022, la ville de La Flèche continuera ses projets au profit du RCF tels que des études de sol et un diagnostic de structuration du terrain du stade Montréal et la construction de 4 nouveaux vestiaires au terrain de la Pépinière pour un montant estimé à 813.000 €. Une aide fédérale au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur serait d'ailleurs la bienvenue.

Ces 3 dernières années, la ville a également fait des acquisitions de matériel d'espaces verts (tondeuse, décompacteur, regarnisseur, robot automatique) pour l'entretien des terrains pour un montant de 90.000 €.

La ville verse également une subvention de 87.000 € par an au club, ce qui représente près de 30 % de son budget.

Le football, porté par son équipe nationale masculine championne du monde en titre, est un sport populaire présent dans presque toutes les communes de France. Fort de sa couverture médiatique, génératrice de revenus importants, il existe un principe de solidarité entre le sport amateur et le sport professionnel. C'est ce principe de solidarité qui permet à des jeunes de se former dans un club à côté du domicile familial et parfois d'être détecté par des clubs professionnels et de mener une carrière au plus haut niveau.

Sans le grand sens de l'engagement des bénévoles et des responsables associatifs, des parents qui se déplacent sur les communes voisines pour emmener leurs enfants les jours de match, rien ne serait possible.

Le football, comme tout autre sport collectif, véhicule ces essentielles valeurs que sont la fraternité, l'affirmation de soi et le partage. Il participe à l'éducation de nos jeunes au vivre ensemble.

Je terminerai par une attention à un rôle trop souvent ignoré sinon méprisé, celui des arbitres. Prendre une décision, quelque que soient nos domaines respectifs, n'est pas toujours aisé. Trop fréquemment, notamment dans les divisions amateurs, on apprend qu'un arbitre a été pris à partie, insulté voire agressé physiquement par un joueur, un entraîneur, un membre du public. Ces faits sont intolérables en tout lieu mais ils le sont encore davantage sur un terrain de football.

Je vous souhaite une très bonne assemblée générale, vous invite à arpenter la ville et à découvrir notre cadre de vie.

2. Discours de Didier ESOR, Président

Un beau printemps, une belle saison, voilà ce que nous vivons.

Belle saison car après deux exercices très perturbés sportivement et si douloureux humainement pour certains, nous avons pu retrouver les terrains et effectuer une saison pleine.

Les licenciés sont revenus dans vos clubs, le Football est le sport qui a retrouvé son niveau de licenciés d'avant pandémie, ce qui correspond pour nous à 167 257 licenciés.

Ce retour est dû en grande partie à l'attrait du football, mais il tient surtout à vous, Présidents, membres des bureaux, bénévoles, éducateurs et arbitres qui grâce à votre implication avez continué à faire vivre le projet de votre Club. Vous avez pendant la crise continué à accueillir les jeunes, à inventer des solutions, des jeux pour que le Football continue à vivre. A la rentrée, le goût des enfants pour le football et le souhait des parents de trouver une activité encadrée et sécurisée a fait du Football le sport où il fallait être. Vous avez aussi tout fait pour que le lien social soit préservé en particulier dans le milieu rural où nous savons tous que le football est essentiel et que nous devons, nous instances, vous aider à le perpétuer.

Je voulais à cet instant rappeler qu'il n'y a pas de petit ou de grand club.

Un Club avec 120 licenciés dans une commune rurale de 800 habitants a autant d'importance dans cette commune et ses environs qu'un Club de 600 habitants en a dans son quartier d'une grande agglomération.

Belle saison aussi en termes de démarche RSO : La Ligue, les Districts, le Clubs ont tous intégré cette dimension citoyenne dans leur vie quotidienne et nous avons vu sa pleine réalisation lors de la finale régionale U13 à Château-Gontier : pas une bouteille vide à ramasser aux bords des terrains à la fin de la manifestation ! Quelle belle image pour le football !! et bravo à tous.

Cette finale régionale, qui fut un grand succès grâce au Club de Château Gontier, à la Commune, aux Clubs participants et aux parents et surtout à l'équipe technique régionale sous la houlette de notre DTR, Lionel DUCLOZ.

Belle saison aussi pour le projet de la Ligue de Demain. Nous continuons à travailler sous la houlette de notre Directeur Jérôme Clément. Notre objectif est de vous présenter à l'AG de novembre un projet complet que vous pourrez ainsi valider en ayant l'ensemble des informations.

Bien sûr, il nous reste des axes de progrès.

➤ La formation des éducateurs :

Si les CFF et le BEF correspondent à la demande des clubs car ils permettent de régler le triptyque : compétences, diplômes, obligation de banc de touche ; le BMF pose lui plus de problème. En effet, un certain nombre de candidats ne veulent pas en faire leur métier, mais veulent acquérir des compétences et surtout permettre de régler la problématique de l'obligation de banc de touche. Les Clubs de notre Ligue créent beaucoup d'emplois et beaucoup ont la volonté d'en créer d'autres. Mais le profil recherché doit souvent posséder des compétences dans trois domaines : footballistique, animation d'association et compétence administrative.

Vous avez été très nombreux à répondre à l'étude remarquable effectuée par Aurélie LONGEPE, ce qui nous a permis d'affiner notre analyse et de constater que vous embauchez souvent des BPJEPS.

Au vu de cette situation, nous avons pris deux types de décisions qui vont faire de notre Ligue, une Ligue-Pilote pour le foot français

- ✓ Mise en place d'une double formation BPJEPS APT-BMF en deux ans pour répondre aux besoins des éducateurs, des clubs, deux années de formation nous permettrons de mieux former et ainsi avoir des éducateurs ayant encore plus développé leurs savoir-être, leurs savoirs et leurs savoir-faire
- ✓ Mise en place de sessions de formation continue dans les domaines élargis comprenant les compétences administratives

Merci à toute l'équipe pédagogique et administrative sous la direction de Xavier LACRAZ pour leur investissement et leur capacité d'innovation.

➤ La structuration du Futsal :

Si nous avons deux Clubs en D1 Futsal remarquablement structurés et attirant un formidable public (en particulier l'Etoile Lavalloise qui bénéficie d'installations remarquables) le reste de nos Clubs n'est pas forcément armé pour affronter le niveau régional et encore moins national.

Nous devons donc les accompagner pour leur permettre de mettre en place un projet club efficient. La mise en place de compétitions adéquates avec une seule R1 et une seule R2 et des compétitions départementales de qualité.

On souhaite que demain Nantes Métropole Futsal remporte la Coupe de France.

➤ L'arbitrage

	2013-2014	2021-2022	
Licenciés	156398	167257	7%
Arbitres	1771	1409	-20%

Moins 20% d'arbitres en 10 ans.

Un ou deux arbitres en D1, et difficulté en D2 et D3 pour désigner un arbitre. L'objectif est bien sûr de faire arbitrer un maximum de matchs par un officiel désigné.

Avec nos amis les Présidents de Districts, nous avons collégalement pris le problème à bras le corps en le lien avec le Président de la CRA.

Nous avons mis l'accent sur le Recrutement, la formation et l'accompagnement des nouveaux arbitres. Nous voulons ainsi mieux fidéliser nos nouveaux arbitres.

La mise en œuvre de notre nouvelle politique régionale vous sera présentée par Guy RIBRAULT, Jean-Jacques GAZEAU et Christian GUILLARD, Julien LEROY. Encore une fois, nous voulons aller vers vous pour vous faciliter le fonctionnement.

Mais...il y a un mais.

J'ai demandé à Valérie BOUDER de vous lire deux extraits de rapports.

Valérie BOUDER prend la parole afin de lire les deux extraits de rapports :

1^{er} extrait :

« Mon fils, âgé de 17 ans, a été désigné pour arbitrer un match U15 Départemental. Pendant la première mi-temps, il a subi les insultes incessantes de l'ensemble des joueurs : "vous êtes nul à chier, dégagez, vous n'avez rien à faire là, arbitre de merde, vous ne savez pas arbitrer, ... »

Après le match, une femme habillée d'un survêtement du club et des joueurs l'ont empêché de sortir du terrain et l'ont insulté de nouveau.

J'ai dit à cette femme et aux quatre joueurs que le match était fini, les décisions d'arbitre ne sont pas à contester et qu'il n'avait pas à le juger. Et à ce moment-là, ils sont tous rentrés dans une rage folle : j'ai été insulté de tous les noms : "sale pute, connasse, ton bâtard de fils »

La femme habillée d'un survêtement du club est venue vers moi en m'insultant en hurlant des paroles provocatrices. Et elle a continué sans cesse à me harceler, à m'injurier jusqu'à me cracher dessus afin que je puisse réagir. A ce moment-là, aucune personne du club de X, parents, éducateur, n'est intervenu pour cesser cette violence, cet acharnement »

2^{ème} extrait :

« L'entraîneur s'approche de moi, et tient des propos injurieux ou grossiers en ma faveur. Il commence par me dire, " que j'étais nul à chier" il poursuit en me disant que " je ne connaissais pas les lois du jeu et que j'étais con ! "Je lui dit donc de se calmer, il m'attrapa les deux bras et me dit " tu sais pas à qui tu as affaire, ne t'inquiètes pas je vais t'adresser un rapport pour le match de merde que tu as fait". Je lui demande donc de me lâcher et ai dû attendre 2 à 3 secondes pour avant qu'il ne me lâche.

Je poursuis mon chemin pour rentrer au vestiaire quand j'entends ce dernier me dire que " je puais la merde" »

Arbitrer ??????

Pour vivre cela ??????

Il est temps d'arrêter !!!

A quoi bon mettre une politique de recrutement et de de fidélisation des arbitres, si nous ne sommes pas capables de protéger nos arbitres, et de gérer nos spectateurs !

Je tiens à saluer respectueusement nos membres des commissions de discipline des Districts et de la Ligue qui sont en permanence confrontés à ces dossiers de plus en plus nombreux et qui doivent essayer de faire preuve du plus grand discernement possible...vous imaginez à quel point la tâche est difficile.

Nous souhaitons fortement, Guy RIBRAULT et moi-même, en concertation avec mes collègues Présidents de District que nous attachions une importance particulière au respect de notre article 25-1 du règlement de nos championnats : Le club recevant doit notamment désigner un commissaire au terrain, lequel doit être présent sur le terrain au moins une heure avant l'heure officielle, porteur d'un brassard distinctif, et durant la rencontre se tient à proximité immédiate de l'aire de jeu à la disposition des officiels.

Si cette personne n'est pas en place, nous pourrions décider que l'arbitre ne serait pas obligé d'arbitrer le match. C'est particulièrement important pour nos compétitions jeunes qui représentent la majeure partie des instructions de nos commissions de discipline, concernant le comportement sur et surtout autour du terrain.

Un de nos collègues nous a proposé aussi une solution originale qui permet à l'arbitre de porter une GO Pro permettant d'enregistrer les images et les propos à proximité. C'est une solution à étudier.

Sécuriser nos arbitres et nos rencontres ! C'est une priorité pour nous, pour vous, pour le Football !!!!

Avant d'aborder le dernier axe de la saison prochaine, je voulais transmettre tous mes remerciements à toute l'équipe d'élus et des salariés, membres de commissions, totalement investis dans des projets qui ne cessent d'être mis en œuvre.

Je voulais terminer sur une note plus optimiste : le foot féminin

La croissance de nos licenciées en particulier chez les jeunes est la base de notre croissance.

Evolution licenciées féminines

	2021-2022	2019-2020	Croissance
U15-U14	2101	1817	15,63%
U13-U12	4091	3459	18,27%
Foot d'animation	6192	5276	17,36%

Nous devons travailler sur le format des compétitions pour toutes les catégories, aussi bien au niveau régional que départemental pour proposer à toutes le format qu'elles souhaitent.

Nous devons aussi accompagner les Clubs pour mettre en œuvre des groupements féminins qui permettent dans les structures où il y a moins de licenciées de proposer une activité.

Nous devons aussi continuer à accentuer la formation de nos éducatrices et de nos arbitres.

Concernant les dirigeantes, j'ai demandé à nos élues, Valérie, Marie-Hélène et Martine de mettre en place une stratégie pour mettre en avant les dirigeantes actuelles de manière à mettre en avant les compétences qu'elles apportent à notre football.

L'objectif est de démultiplier le nombre de dirigeantes et de former des dirigeantes intégrant les instances afin d'y apporter leur connaissance.

La saison 2022-2023 sera la saison de la femme dans notre Ligue !!

Pour terminer, je voulais accueillir ceux qui ont fait flamber les couleurs de la Ligue avant la finale du Nantes Métropole Futsal.

- Hirondelles de saint Julien et NDC Angers pour le fondation avec des actions
- Laval : Montée en Ligue 2
- Nantes : vainqueur de la Coupe de France.

3. Communication du quorum et ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire par M. Guy COUSIN, Secrétaire Général

Monsieur Guy COUSIN, Secrétaire Général, rappelle que :

L'Assemblée Générale de la Ligue est constituée de 244 membres portant 1732 voix.

La Commission rappelle que l'article 12.5.3 des Statuts de la Ligue précise que « La présence du tiers au moins des représentants des membres de l'Assemblée Générale représentant le tiers au moins de la totalité des voix, est nécessaire pour la validité des délibérations. Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est de nouveau convoquée sur le même ordre du jour. La convocation est adressée aux membres de l'Assemblée Générale quinze (15) jours au moins avant la date fixée. L'Assemblée Générale statue alors sans condition de quorum. »

Pour valablement délibérer, doivent être présents a minima 82 membres représentant 578 voix.

Quorum :

- Nombre de membres présents/représentés : 146 / 244 soit 59,84 % de l'Assemblée
- Nombre de voix présentes/représentées : 1167 / 1732 soit 67,38 % de l'Assemblée

« Le QUORUM étant atteint, l'Assemblée Générale extraordinaire peut valablement délibérer ».

Un point d'organisation sur les votes qui se feront, comme d'habitude, via les boîtiers électroniques et sous le contrôle de la Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales.

Aux habituelles touches 1 et 2 pour voter favorablement, ou défavorablement, nous ajoutons une touche 3, qui constituera un vote « blanc ».

Nous intégrons ce vote « blanc » car c'est un retour que nous avons eu de la part de plusieurs membres de l'AG dernièrement.

A noter toutefois que, statutairement (article 12.5.4), les décisions sont prises à la majorité des suffrages valablement exprimés, et les votes blancs ne sont pas des suffrages exprimés.

Par conséquent, nous afficherons les résultats en mentionnant les pourcentages de suffrages exprimés, et en ajoutant en information le nombre de votes blancs.

Nous vous proposons donc de tester ce fonctionnement, via un vote test. Je laisse Jérôme lancer ce vote.

4. Modalités du vote électronique – essai des boîtiers par M. Jérôme CLEMENT, Directeur Général

Monsieur Jérôme CLEMENT, Directeur Général présente les modalités du vote électronique et teste les boîtiers.

Je vous invite à vous munir de vos boîtiers de vote afin de revoir quelques consignes et faire un vote d'essai. Aujourd'hui vous n'aurez à vous prononcer qu'au travers de votes simples, c'est-à-dire tapez 1 ou tapez 2 ou 3 avec, vous l'avez compris un numéro correspond au vote blanc.

Pour voter attendez bien la consigne d'ouverture du vote avant d'appuyer sur un des boutons de la zapette. L'appui sur la touche de votre choix active le voyant vert indiquant que le choix qui vient d'être effectué a bien été envoyé au boîtier de réception.

Si vous appuyez sur un deuxième bouton pendant que le voyant est vert, celui-ci passera au rouge indiquant que le nouvel appui n'est pas pris en compte. Les durées de vote seront de 30 secondes.

Les résultats s'afficheront avec quelques secondes supplémentaires par rapport à d'habitude afin de permettre au système le traitement des votes blancs.

5. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 06 novembre 2021

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 06 novembre 2021 est adopté.

Résultat du vote :

Nombre de « Oui » : 989 – 99.20 %

Nombre de « Non » : 8 – 0.80 %

Nombre de « Blanc » : 45 voix

➤ **Conclusion : Validé**

1. Election des délégués pour les 3 postes au titre des 150 000 licenciés

Nous abordons maintenant un temps électif. Vous aurez à vous prononcer sur l'élection des délégués aux Assemblées Fédérales au titre des 150 000 licenciés en vue de l'assemblée fédérale d'hiver du 12 novembre 2022. Les binômes élus aujourd'hui verront leur mandat débiter à compter du 1^{er} juillet 2022.

En préalable je rappelle que l'ensemble des candidatures aux diverses élections ont été contrôlées et validées par la Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales.

Cette élection s'appuie sur le nombre de licenciés de la Ligue par tranche de 50 000 licenciés. La ligue ayant eu plus de 150 000 licenciés la saison dernière, elle peut donc présenter 3 délégués et leurs suppléants pour les assemblées fédérales.

Pour ces 3 postes il y a 3 binômes candidats, vous les avez d'ailleurs déjà élus lors de la dernière AG

Sont donc candidats les binômes suivants :

- Gabriel GO /Jacques BODIN
- René JOUNEAUX/Guy COUSIN
- Michel PERROT / Jean-Baptiste AUGEREAU

✓ M. René JOUNEAUX en qualité de titulaire, et son suppléant, M. Guy COUSIN

Résultat du vote :

Nombre de « Pour » : 725 – 92,95 %

Nombre de « Contre » : 55 – 7,05 %

Nombre de « Blanc » : 149 voix

➤ **Le candidat est élu**

✓ M. Gabriel GÔ en qualité de titulaire, et son suppléant M. Jacques BODIN

Résultat du vote :

Nombre de « Pour » : 747 – 83,56 %

Nombre de « Contre » : 147 – 16,44 %

Nombre de « Blanc » : 137 voix

➤ **Le candidat est élu**

✓ M. Michel PERROT en qualité de titulaire, et son suppléant, M. Jean-Baptiste AUGEREAU

Résultat du vote :

Nombre de « Pour » : 783 – 88,47 %

Nombre de « Contre » : 102 – 11,53 %

Nombre de « Blanc » : 126 voix

➤ **Le candidat est élu**

6. Présentation des modifications règlementaires par MM. Guy RIBRAULT, Président-Délégué et Julien LEROY, Directeur Juridique

Monsieur Julien LEROY : « Au menu du jour, une centaine de pages de modifications règlementaires comprenant 12 modifications substantielles pour resserrer un peu le traitement. N'hésitez pas à poser des questions avant chaque vote. A la fin nous ferons un vote global sur les modifications qui n'auront pas été abordées.

Toutefois, si vous souhaitez aborder un point qui n'a pas été vu, n'hésitez pas à prendre la parole pour que l'on puisse en débattre avec vous.

Pour rappel, les modifications réglementaires émanent de différentes sources, soit des modifications fédérales que l'on va intégrer dans nos textes, soit des conversations, des échanges de mails que l'on va avoir avec les clubs, les commissions, les districts, qui vont nous permettre d'alimenter une banque de données toute la saison, de passer en commission règlements et contentieux pour la révision des textes afin de les soumettre ensuite au comité de direction qui arbitrera les propositions et viendra vous les soumettre en assemblée générale. »

7. Modifications règlementaires – nombre de licences « Dirigeant » par M. Julien LEROY, Directeur Juridique - vote

Monsieur Julien LEROY : « Vous savez qu'il y a, pour les clubs libres, une obligation d'avoir 5 licences « Dirigeant » dans le club qui intègre toujours le président, le trésorier et le secrétaire du club. Il y a une petite distinction qui existe actuellement qui n'apparaît plus justifiée, elle concerne le Football Diversifié qui a une obligation réduite à 3 licences « Dirigeant ». Il est proposé, au regard du développement du Futsal notamment, d'aligner les obligations et de ne plus parler de Foot libre et de Foot diversifié mais simplement que tous les clubs aient a minima 5 licences « Dirigeant » en club avec la règle qui précise que toute équipe engagée doit avoir un licencié « Dirigeant ». »

Nombre de licences « Dirigeant »

Alignement des obligations du Football Diversifié sur celles du Football Libre : 5 licences « Dirigeant » par club a minima.

« Nombre de licences « Dirigeant »

Résultat du vote :

Nombre de « Oui » : 872 – 97,65 %

Nombre de « Non » : 21 – 2,35 %

Nombre de « Blanc » : 42 voix

➤ **Conclusion : Validé**

8. Modifications règlementaires – Horaire du R1 Seniors masculins - par M. Guy RIBRAULT, Président-Délégué - vote

Monsieur Guy RIBRAULT : « Les horaires des deux dernières journées du championnat R1 Seniors Masculins sont fixées à 15h le dimanche. Concernant le championnat R1, les rencontres sur l'année se déroulent à peu près à 50% le samedi 18h et à 50% le dimanche 15h. Dans le but de désengorger un petit peu les terrains le dimanche à 15h, on vous propose, pour les deux dernières journées en R1, de fixer les rencontres le samedi à 18h. »

Question d'un membre de l'Assemblée : « J'aimerais bien qu'il soit précisé qu'il n'y a pas obligation pour le club d'avoir de l'éclairage, sachant qu'il peut bien y avoir un moment où il fait très nuit, très sombre avec de l'orage. On sait que le club doit tout mettre en œuvre pour que la partie se passe bien et aujourd'hui si on est obligé de changer l'éclairage, ça va poser un problème. »

Réponse de Monsieur Guy RIBRAULT : « Ça ne va pas du tout dans le sens de vous obliger à avoir une homologation éclairage. On est à une époque de l'année où mettre un match à 18h, sauf circonstances exceptionnelles, ne nécessite pas, au mois de mai, l'éclairage pour pouvoir mener la rencontre à son terme. Il n'y a donc pas d'objectif caché concernant cette disposition si c'est cela qui vous préoccupe.

Quoi qu'il arrive, sur ces deux dernières journées et dans la configuration actuelle, il y a à peu près la moitié des clubs de R1 qui sont amenés à changer leurs habitudes par rapport au déroulement de la saison. Jusqu'à maintenant, ceux qui jouaient le samedi à 18h étaient amenés à jouer le dimanche à 15h, aujourd'hui on veut inverser la tendance. »

Horaire

Fixer les 2 dernières journées du Championnat R1 Seniors Masculins le samedi à 18h au lieu du dimanche 15h.

« Horaire du R1 Seniors masculins »

Résultat du vote :

Nombre de « Oui » : 516 – 72,57 %

Nombre de « Non » : 195 – 27,43 %

Nombre de « Blanc » : 295 voix

➤ **Conclusion : Validé**

9. Modifications règlementaires – Priorité des rencontres - par M. Julien LEROY, Directeur juridique - vote

Monsieur Julien LEROY : « La priorité des rencontres, globalement, c'est lorsqu'il y a une situation d'intempérie et qu'il y a deux matchs à jouer avec un seul terrain disponible. Le règlement prévoit les règles de priorité puisque l'on va prioriser par exemple la compétition fédérale sur la compétition régionale. Nous nous sommes aperçus qu'avec la pandémie, la règle de priorité de la coupe sur les championnats pouvait poser une difficulté. Pour les institutions et pour les clubs aussi, la priorité, dans ces situations exceptionnelles est plutôt donnée aux championnats qu'à la coupe. L'objectif de la proposition est de donner au Comité de Direction la possibilité en cas de circonstances exceptionnelles de changer la règle de priorité des rencontres en cours de saison afin de prioriser, par exemple, le championnat.

Le second point concerne le départage entre équipes masculine et féminine. Pour schématiser, si on a deux rencontres à faire jouer sur le même terrain parce que les terrains sont saturés et si c'est un niveau R2 masculin et un niveau R2 féminin la priorité, sur la règle actuelle, est donnée à l'équipe masculine. Or, cette disposition n'apparaît plus forcément dans l'air du temps, il a donc été proposé par le Comité de Direction de changer le regard et de ne plus parler de genre mais de parler de distances kilométriques. On dissociera donc deux choses :

-soit la rencontre est amenée à être modifiée la veille, par exemple le samedi pour le dimanche, et dans ce cas la priorité serait donnée à l'équipe qui a fait le déplacement le plus court pour éviter, en cas d'intempéries, à une équipe éloignée de se déplacer ;

-soit la Ligue n'a pas pu valider une demande de modification du calendrier la veille pour le lendemain, dans ce cas l'équipe qui fait le plus long déplacement est prioritaire afin d'éviter de lui refaire faire un déplacement dans la saison alors qu'elle est sur site.

La modification de ces deux points va nous permettre de clarifier des choses qui faisaient débat. »

Priorité des rencontres

- En cas de circonstances exceptionnelles, permettre au Comité de Direction de prioriser les rencontres de championnats plutôt que les rencontres de coupes.
- Modification de la règle de départage entre équipe féminine et masculine en cas de saturation des équipements

« Priorité des rencontres »

Résultat du vote :

Nombre de « Oui » : 885 – 92,77 %

Nombre de « Non » : 69 – 7,23 %

Nombre de « Blanc » : 46 voix

➤ **Conclusion : Validé**

10. Modifications règlementaires – Seniors Féminines par M. Guy RIBRAULT - vote

Monsieur Guy RIBRAULT : « Il y a plusieurs réflexions qui sont menées sur le football féminin à la demande de notre président Didier et il y a eu notamment un petit groupe de travail sous la houlette de Gabriel GÔ qui a mené plusieurs réflexions et on s'est notamment attardé sur nos R2 Seniors Féminines. Le constat qui est fait c'est qu'il y

a un problème d'engagement à ce niveau-là, sur la saison 21/22 par exemple nous sommes partis avec 17 équipes, et en fait en réalité 16 puisqu'il y en a une qui n'a pas honoré son engagement. Donc sur 2022/23, on prévoit effectivement un passage de 20 à 16 équipes en faisant deux groupes de 8. Mais bien sûr on n'est pas vraiment sûr de pouvoir tenir ça, parce qu'on ne connaîtra la situation, étant donné que c'est un peu fragile en R2 féminin, qu'au moment des engagements.

Donc en fait ce qu'on vous demande à l'AG, c'est non pas de prendre une décision sur la gestion de ces R2 mais plutôt de donner quitus au Comité de Direction en fonction des circonstances pour valider un R2 qui serait adapté à nos engagements. L'objectif en fait sur 2023/24, et c'est ça le fruit de la réflexion qu'a mené le groupe de travail, ce qu'on souhaite c'est d'arriver à une R1 à 12 équipes et une R2 à 12 équipes et de s'en tenir là avec, bien sûr après en amont, des règles d'accession à fixer pour pouvoir faire accéder des équipes venant des districts. On pourra pas faire accéder une équipe par district, ça serait trop dur pour le R2 féminin parce que ça engendrerait trop de descentes donc il y a un processus d'accession qu'on mettra en place sans doute avec un système de barrages qui pourrait par exemple concerner les 5 équipes proposées par les districts avec le 8^e de R2, ce qui nous ferait 6 équipes et un tirage au sort devrait permettre, avec 3 rencontres, de faire 3 accessions par exemple, ou que 2 si le 8^e de R2 gagne son barrage.

Voilà par exemple ce qui est en prévision. En fait ce qu'on vous demande c'est de nous laisser un petit peu la main en fonction de ce qui va arriver au niveau des engagements. »

Question du club de l'Ancienne Château-Gontier : « Moi je trouve que c'est dommage de proposer des groupes de 8, ça fait 7 rencontres aller, 7 rencontres pour des filles, moi je m'occupe du foot féminin à l'Ancienne et c'est pas possible. Allez motiver les filles pour partir pour 7 matchs aller. »

Réponse de Monsieur Guy RIBRAULT : « C'est les conditions qui nous ont amené à faire ça cette année puisque les engagements étaient à 17 équipes et il fallait bien qu'on trouve une solution. On pense que pour la saison qui vient on sera pas au-delà non plus et donc, d'une manière transitoire, encore pour cette saison, on n'a guère le choix puisque bien sûr le R1 à 12 et le R2 à 12 n'étaient pas prévus et on ne peut pas arriver comme ça à l'imposer au début de saison. Donc il y a encore cette saison de transition. Vous savez que pour essayer de donner des rencontres supplémentaires à ce trop faible quota que vous évoquez on a mis en place un challenge qui donnait quelques rencontres. Moi je suis tout à fait en phase avec le fait que c'est insuffisant pour motiver des compétitrices mais sur cette saison de transition on n'a guère d'autres solutions donc il faut encore patienter et puis comme je vous le dis l'objectif est d'arriver en 23/24 à 12 et 12 où là on aura quelque chose qui tient la route. »

Question du club de l'Ancienne Château-Gontier : « On ne peut pas repêcher des deuxièmes en 1^{ère} division et faire deux groupes ? Faire un groupe fort, un groupe faible ou je ne sais pas ? Nous, on va finir 2^e du championnat, bon à la rigueur on voulait pas monter cette année mais aller chercher de la R2 l'année prochaine ça peut le faire. Les filles qui vont monter et qui vont faire 7 matchs aller, vous allez en perdre au cours de la saison. »

Réponse de Monsieur Guy RIBRAULT : « Ecoutez je ne sais pas. Gabriel est-ce que tu veux ajouter quelque chose sur cette réflexion qui nous a conduit à ça ? Non rien à ajouter ? La difficulté qu'on a par rapport à ça c'est de nous adapter, on a 16/17 équipes, on ne peut pas faire un seul groupe donc voilà. Et on ne peut pas non plus les rétrograder, ce n'était pas annoncé, d'autorité. »

Intervention du club de l'Ancienne Château-Gontier : « Je vois ma fille, personnellement elle joue là, vous lui proposez ça demain c'est fini. »

Réponse de Monsieur Guy RIBRAULT : « Non parce qu'à côté on vous propose quand même d'autres rencontres pour étoffer le calendrier, notamment ce challenge. Alors je sais bien que ça remplace pas forcément un championnat mais voilà. »

Intervention du club de l'Ancienne Château-Gontier : « Je suis heureux de finir 2^e et de pas monter ça je peux vous le dire, je préfère. »

Réponse de Monsieur Guy RIBRAULT : « Nicolas tu voulais intervenir ? Ce n'est que l'année prochaine, une saison de transition. Mais effectivement ça peut paraître démobilisateur, j'espère que non. »

Question du club de l'Ancienne Château-Gontier : « Et pourquoi vous ne proposez pas une deuxième phase ? »

Réponse de Monsieur Guy RIBRAULT : « Ça ne va pas être simple. Il faudra faire une première phase aller avec 7 matchs. Ecoutez je ne sais pas, est-ce qu'on mène une réflexion ? Alors encore une fois c'est quelque chose qui n'est pas annoncé pour la saison qui vient, on a toujours une difficulté là-dessus c'est de vouloir mettre quelque chose en place qui n'est pas prévu dans les textes et où vous pouvez nous opposer quelque chose qui n'a pas été validé. Nous on s'en tient à ce qui existe c'est-à-dire une R1 et une R2 à deux poules. Et encore une fois, on a bien vu que ce n'était pas satisfaisant et voilà pourquoi on va vers cette réforme mais 23/24. On n'a pas, par rapport aux textes, la possibilité de mettre ça en place sur la saison qui vient. »

Intervention du club de l'Ancienne Château-Gontier : « Même nous les coachs, les bénévoles autour et les dirigeants, aller sur un championnat à 7 matchs aller et 7 matchs retour... Même pour les licences, on demande le prix des licences aux filles quoi. »

Réponse de Monsieur Guy RIBRAULT : « Gaby prends le micro. »

Intervention de Monsieur Christian JAULIN du club de l'AC Chapelain : « Je proposais deux phases tout de suite. Vous pouvez déjà préparer la saison suivante en prenant les 4 premières de chaque groupe pour faire une poule supérieure et les 4 dernières pour faire une poule inférieure. Vous dites « ça n'a pas été validé », c'est vrai, mais une poule à 8 ça n'a pas été validé non plus. »

Intervention de Monsieur Gabriel GÔ : « Alors premièrement, la réflexion qu'on a conduit, elle a été conduite avec les 5 districts. Force était de constater dans un premier temps qu'il y a une telle différence de niveau d'un district à l'autre, quand on voit une équipe championne de district qui accède à la Ligue, je vous invite à regarder les résultats, 11-0, 17-0, quel intérêt à ces matchs ? Ça c'était le premier aspect.

On avait jusqu'à présent, dans chacun des districts des championnats un peu disparates. On a enfin, depuis cette année, des districts qui ont bien travaillé et qui ont constitué de vrais championnats avec des équipes du championnat à 11. Il faut à tout prix que l'on accorde à nos districts la possibilité de structurer leurs championnats afin d'avoir des compétitions dignes de ce nom qui permettent aux équipes championnes justement de pouvoir accéder à la Ligue et d'y disputer un véritable championnat.

Or, la deuxième problématique que l'on a rencontré c'était celle où cette année, en début de saison on l'a dit, on s'est retrouvé avec 17 équipes engagées, 17/20. Sur les 17, une n'a pas du tout participé à la compétition puisqu'elle s'est fait forfait, au moins avant le début de la compétition. Lors des journées de rentrée, rappelez-vous, tous les clubs féminins ont été consultés. Vous avez tous fait le constat qu'évidemment, comme vous l'avez dit tout de suite, 14 matchs au total dans la saison c'était peu. On a mis en place une compétition spécifique « Challenge R2 Jeu » à l'intention uniquement des équipes de R2 féminin. Résultat, c'est ça qu'il faut que vous sachiez, 50% de forfait sur cette compétition. Quel intérêt alors ? Puisque vous me dites qu'il faut plus de matchs, oui, seulement quand on arrive à avoir 50% de forfait, et j'ai eu récemment encore lors des deux dernières rencontres un président de club qui m'a clairement dit « Moi je ne veux pas déplacer mon équipe parce que je vais faire 100 et quelques kilomètres, mes deux mini bus, le prix du carburant, c'est pas la peine si je prends 5-0 ou 7-0 ». Ce sont des constats. Nous on a pas d'avis, ce sont des constats.

Or, ce qu'on vous propose dans un premier temps c'est de faire une compétition sérieuse dans les districts, ça c'est une année, et là monsieur je vous réponds vous êtes encore en district pour l'instant donc vous allez avoir le nombre de matchs que votre district va proposer au niveau de votre compétition. Nous ce que l'on espère c'est qu'au niveau Ligue, en fonction du nombre d'équipes qui seront engagées la saison prochaine, je dis bien, et pour l'instant j'ai aucune certitude sur le nombre d'équipe qui seront engagées en R2. »

Intervention de Monsieur Christian JAULIN du club de l'AC Chapelain : « C'est les tirer vers le bas juste parce qu'il y a des équipes qui ne tiennent pas leurs engagements. »

Réponse de Monsieur Gabriel GÔ : « Et l'intérêt que l'on vous propose justement après, dans le cas présent, c'est de créer une compétition de R1 à 12 équipes et une compétition de R2 également à 12 équipes ce qui vous fera donc, qu'à chaque fois, vous aurez au moins 22 matchs et 22 rencontres à disputer, plus les matchs de coupe vous avez une saison dite normale. Sauf que l'année prochaine c'est une saison de transition que l'on ne maîtrise absolument pas. Je suis incapable de vous dire aujourd'hui combien d'équipes seront réengagées dans le foot féminin. On a, par le biais de nos présidents de district et des présidents des commissions départementales, sondé les clubs et pour l'instant on a que des incertitudes. On risque de se retrouver comme on s'est retrouvé cette année, entre 16, 17, 18 équipes. On ne sait pas combien on en aura d'engagées. Voilà.

Et, je le rappelle également que pour l'instant on avait cette année une R1 à 11 clubs, et non pas à 12. Donc vous voyez bien que si on fait le total, il nous manque un certain nombre d'équipes donc l'intérêt c'est d'avoir cette année de transition qui vaut ce qu'elle vaut. Ce n'est certainement pas l'idéal mais en fonction du nombre d'équipes qui seront engagées en R2, on remettra en place ce qu'on a proposé le challenge « R2 Jeu » qui est une coupe spécifique pour les R2 et c'est une coupe, je le rappelle, sous une forme de championnat ce qui vous permet d'avoir le même nombre de matchs que si vous aviez un groupe à 12.

Maintenant si vous avez une proposition à nous faire, moi je suis preneur. Je vous dis on a travaillé avec nos 5 districts, on est tous en accord sur ce point. C'est une solution qui nous paraît être la meilleure pour l'instant. »

Seniors féminines

- Constat de désengagements d'équipes en R2 Seniors Féminines et d'une trop grande disparité de niveaux.
- 2022/2023 : passage de 20 à 16 équipes.
- 2023/2024 :
 - ✓ 1 groupe R1 à 12 équipes
 - ✓ 1 groupe R2 à 12 équipes.
- Mise en place de barrages en fin de saison 2022/2023 pour accéder au R2 Féminin.

« Diminution du nombre d'équipes en Seniors Féminines »

Résultat du vote :

Nombre de « Oui » : 670 – 80,82 %

Nombre de « Non » : 159 – 19,18 %

Nombre de « Blanc » : 208 voix

- **Conclusion : Validé**

11. Modifications règlementaires – Championnat U18 Féminin par M. Julien LEROY - vote

Monsieur Julien LEROY : « Une proposition formulée par la commission des compétitions féminines avec le développement des championnats U15F dans les districts, on a à peu près plus d'une dizaine de groupes en championnats de U15F. Et aujourd'hui, vous avez une règle en U18 qui vous permet de faire jouer toutes les joueuses U15 en U18 sans restriction, c'est-à-dire qu'une équipe U18 peut être constituée de 11 joueuses U15F. La proposition de la commission féminine pour permettre aux clubs de bien aligner leurs U15 dans leur catégorie d'âge et dans leur catégorie de compétition et donc de jouer en U15F, est de limiter la participation à 3 joueuses U15F en U18F. »

Question de Monsieur Simon ACOSTA du club de Saint-Saturnin-La Milesse : « Si cette décision est adoptée elle sera aussi rebasculée sur les districts ou uniquement pour la Ligue ? »

Réponse de Monsieur Julien LEROY : « Alors bonne question. Au débotté, la réglementation concerne effectivement le règlement régional. Cela peut être mis en discussion en bureau de Ligue pour que ce soit déporté sur les districts. Mais effectivement c'est une bonne interrogation et ça paraît complètement légitime parce que de toute façon c'est l'objectif donc ça sera vu avec les présidents de district par la suite. Je précise juste simplement que la plupart du temps les règlements de district sont alignés sous les règlements de la Ligue donc en principe ce sera ok. »

Championnat U18 Féminin

- Limiter la participation des joueuses U15 Féminines à 3 par équipe inscrites sur la feuille de match.

« Championnat U18 Féminin : 3 joueuses U15 F »

Résultat du vote :

Nombre de « Oui » : 793 – 97,54 %

Nombre de « Non » : 20 – 2,46 %

Nombre de « Blanc » : 59 voix

- **Conclusion : Validé**

12. Modifications règlementaires Plateau Futsal Féminins par M. Guy RIBRAULT - vote

Monsieur Guy RIBRAULT : « On a l'article 21, qui évoque cette pratique de plateau, qui comporte 12 alinéas. L'objectif est d'en rajouter un treizième parce que, sur ces plateaux, il peut y avoir plusieurs équipes d'un même club et pour éviter des choses en marge, l'idée c'est de faire qu'une joueuse ne puisse participer que pour le compte d'une équipe. Cela paraît simple comme ça mais il se peut, pour compléter les effectifs quelques fois, qu'une joueuse est pu être amenée à participer dans deux équipes différentes. Ce n'est évidemment pas souhaitable. Donc on vous propose d'instituer ce treizième alinéa pour qu'une joueuse joue pour une seule équipe. »

Plateaux Futsal Féminins

- En cas de pluralité de rencontres sur la même journée dans le cadre d'un plateau, une joueuse ne peut participer que pour le compte d'une seule équipe.

« Interdiction de participer dans deux équipes »

Résultat du vote :

Nombre de « Oui » : 813 – 91,14 %

Nombre de « Non » : 79 – 8,86 %

Nombre de « Blanc » : 92 voix

- **Conclusion : Validé**

13. Modifications règlementaires – Forfait en Championnat Régional Jeunes par M. Julien LEROY - vote

Monsieur Julien LEROY : « Prochaine modification à la demande de la commission d'organisation des compétitions des jeunes concernant le forfait général. Cette saison sur 274 engagements, il y a eu 9 situations de forfait général. Donc pour la commission ce sont aussi 9 places qui ont été prises au détriment d'autres clubs. L'objectif de la commission c'est effectivement de répondre à cette problématique en faisant en sorte que, lorsqu'il y a une situation de forfait général, il y ait des conséquences derrière pour les clubs qui ont fait forfait général.

Donc, à titre d'exemple, si un forfait général a lieu en phase 1 U14, le club concerné ne pourrait pas inscrire en phase 2 U14 une équipe U14 en Ligue qui serait par exemple la promotion de son équipe U14 district. Il y a une conséquence directe.

La deuxième conséquence c'est que, pour prendre le même exemple que les U14, si sur la saison en cours il y a un forfait général U14, la saison suivante, cette génération-là, qui n'a pas l'effectif a priori, ne pourrait pas s'inscrire en U15 Ligue.

Ce sont deux propositions formulées par la commission des jeunes pour dissuader d'inscrire des équipes où il n'y aurait pas les effectifs. »

Forfait en Championnat Régional Jeunes

- Le forfait général d'une équipe de jeune en championnat régional empêche :
 - ✓ L'inscription en phase 2 d'une équipe du club dans la même catégorie d'âge

- ✓ L'inscription la saison suivante d'une équipe du club dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure

« Forfait en Championnat Régional Jeunes »

Résultat du vote :

Nombre de « Oui » : 873 – 89,63 %

Nombre de « Non » : 101 – 10,37 %

Nombre de « Blanc » : 72 voix

- **Conclusion : Validé**

14. Modifications réglementaires – Arbitrage des jeunes par les jeunes par M. Guy RIBRAULT - vote

Monsieur Guy RIBRAULT : « Alors cette thématique, on va y revenir tout à l'heure en compagnie de Lionnel pour revenir un peu sur cette action. Là l'idée, c'est de vous dire que sur toutes les rencontres de jeune qui ne sont pas arbitrés par des officiels, notamment les U16 et U18 R1, c'est de mener cette action jusqu'aux U19, arbitrage des jeunes par les jeunes en tant qu'assistant. Voilà la proposition. Autrement dit c'est d'étendre le tableau jusqu'à la dernière catégorie d'âge des pratiques jeunes. »

Arbitrage des jeunes par les jeunes

U14/U15 R1/R2/R3	U16/U18 R1	U16 R2	U17 R1/R2/R3	U18 R2	U19 R1/R2
Obligatoire	3 arbitres officiels	Obligatoire	Obligatoire	<u>Obligatoire</u>	<u>Obligatoire</u>

« Arbitrage des jeunes par les jeunes »

Résultat du vote :

Nombre de « Oui » : 800 – 87,62 %

Nombre de « Non » : 113 – 12,38 %

Nombre de « Blanc » : 74 voix

- **Conclusion : Validé**

Question d'un membre de l'Assemblée : « Donc c'est bien on fait arbitrage des jeunes par les jeunes mais quelle est la finalité ? »

Réponse de Monsieur Guy RIBRAULT : « Alors si vous permettez comme je vous l'ai dit tout à l'heure, on va y revenir, si vous souhaitez intervenir à ce moment-là. On va revenir sur cette action tout à l'heure. Merci. »

15. Modifications réglementaires – Critères de sélection pour le Championnat Régional U13 par M. Julien LEROY - vote

Monsieur Julien LEROY : « C'est un championnat qui a été mis en place à titre expérimental depuis la saison 2019/2020 pour répondre à un besoin de club de plus haut niveau qui ne trouvaient pas de pratiques adaptées à leur niveau tout simplement et qui effectivement faisaient des matchs entre eux. Et donc du coup il a été mis en place un critérium, ou championnat, réunissant 10 équipes de plus haut niveau. Désormais l'expérimentation est passée et des clubs qui ne sont pas dans la liste des 10 clubs concernés se sont manifestés pour pouvoir participer.

Aussi, il a été préconisé d'instaurer des critères de départage, qu'on vous soumet au vote, pour effectivement en fin de saison permettre aux clubs de tous niveaux de postuler, sachant que le départage se fera de la façon suivante :

plus le club figure dans les plus hauts niveaux de Ligue sur les catégories U14 à U19, du niveau Ligue au niveau Nation, plus il obtient des points et ce nombre de points cumulés dans le club donnera un résultat et ces résultats donneront 10 équipes sélectionnées. Donc ça permettra effectivement aux clubs qui le souhaitent de postuler également.

Cette modification serait à voter maintenant mais pour une date d'application à compter de la saison 2023/2024, pas pour la saison prochaine. »

Intervention de Monsieur Jean-Jacques GAZEAU : « Vous connaissez ma position par rapport au championnat régional U13. Donc je m'interroge sur les critères, puisque les critères ils sont a posteriori, c'est-à-dire que quand on fait une inscription sur le championnat régional U13, la logique voudrait, et c'est ce que l'on a voulu depuis un certain nombre d'années, qu'on s'appuie sur les résultats de la génération. Or là on s'appuie sur des générations ultérieures. Qui plus est, ce n'est pas forcément un gage, comme disait Julien, c'était à travers ces critères là quand un club a été présent régulièrement dans les championnats nationaux aux niveaux des U16, U17, U19, c'est un gage de qualité pas nécessairement, ce n'est pas forcément un gage, ça ne veut pas forcément dire que le club a bien travaillé en amont parce que la plupart du temps, et j'ai un certain nombre d'exemples en tête, cela correspond à un recrutement massif mais en aucun cas ça ne répond à un critère de formation interne au club. Donc je m'interroge tout simplement sur la pertinence de ces critères, c'est tout. »

Critères de sélection pour le Championnat Régional U13

- Mise en place de critères pour intégrer, à compter de la saison 2023/2024, le Championnat Régional U13.
- La participation dans les divers Championnats Régionaux et Nationaux Jeunes donneront un nombre de points qui départagera les postulants au Championnat pour la saison suivante.

« Critères de sélection pour le Championnat Régional U13 »

Résultat du vote :

Nombre de « Oui » : 318 – 35,06 %

Nombre de « Non » : 589 – 64,94 %

Nombre de « Blanc » : 109 voix

- **Conclusion : Invalidé**

Intervention de Monsieur Guy RIBRAULT : « Donc il va nous appartenir bien entendu collectivement de redéfinir ensemble, avec la commission des jeunes mais aussi avec les différents interlocuteurs des centres de gestion, sans doute d'une nouvelle série de critères pour répondre à ce que vous avez validé par rapport à la réflexion de notre ami Jean-Jacques. Donc affaire à suivre. »

16. Modifications règlementaires – Futsal Féminin par M. Guy RIBRAULT - vote

Monsieur Guy RIBRAULT : « Donc avec la compétition qui arrive se pose la question de l'encadrement. La proposition est la suivante : sur 2022/23 pas d'obligations si ce n'est une recommandation évidemment de s'intéresser au module Futsal découverte/initiation. L'idée étant pour 23/24 de demander, pour l'encadrement, a minima le module Futsal découverte/initiation et à l'horizon 24/25 de demander le module Futsal perfectionnement/entraînement. Voilà pour la mise en place de cette pratique. »

Question de Monsieur Mathias GUITTET du club de l'Etoile Nantaise Futsal : « Suite à la création de ce championnat R1 Féminin, cette année il y avait un challenge qui a été mis en place. Est-ce que le championnat sera un petit peu plus cadré que cette année ? Parce que nous il y a pas mal d'équipes qui ne sont pas venues jouer chez nous et en fait il n'y a pas eu de forfait il y a juste eu « match non joué » alors que nous quand on ne se déplace pas on se met dans les règles et on déclare forfait. Là cette année ça a été pareil pour les jeunes. Alors j'entends il y a eu la crise sanitaire, nous on a reporté toutes nos rencontres, il y a eu des rencontres malheureusement on n'a pas pu jouer on avait pas les effectifs on a fait forfait. Par contre là les championnats ont été homologués alors que y'a la moitié des championnats qui n'ont pas été joués en fait, et il y a des clubs qui seront pénalisés et non tout le monde donc c'est un peu compliqué. »

Réponse de Monsieur Guy RIBRAULT : « Le souci de cette proposition-là est justement d'apporter un peu de rigueur, notamment dans l'encadrement mais effectivement pas que, c'est précisément de structurer tout ça au fur et à mesure, je crois qu'on était, si je dis pas de bêtises, sur une phase de démarrage. Je comprends que sans doute ça génère des insatisfactions. Je serais tenté de dire « Voyons la saison qui se profile ». On a connu ça je pense par le passé avec l'arrivée de pratiques féminines où ça demandait un petit peu de temps, un petit peu de patience pour se structurer. J'allais dire d'une manière un peu naïve que je formule le souhait que ça soit la même chose sur cette pratique, mais je ne vois pas pour l'instant, en tout cas c'est pas dans la philosophie du pôle juridique de rentrer tout de suite dans un processus de sanction et d'amendes. Je crois que ce n'est pas de cette manière-là qu'on va encourager nos pratiquantes, donc on se revoit dans un an. »

Futsal Féminin

- Création d'un Championnat R1 Futsal Féminin.
- Encadrement :
 - ✓ 2023/2024 : Encadrement – module Futsal découverte/initiation
 - ✓ 2024/2025 : Encadrement – module Futsal perfectionnement/entraînement.

« Futsal Féminin – création R1 et encadrement »

Résultat du vote :

Nombre de « Oui » : 671 – 91,79 %

Nombre de « Non » : 60 – 8,21 %

Nombre de « Blanc » : 263 voix

- **Conclusion : Validé**

17. Modifications règlementaires – Arbitres de club par M. Julien LEROY - vote

Monsieur Julien LEROY : « Nouvelles dispositions concernant les arbitres de club, nouvelle terminologie qui va remplacer les arbitres auxiliaires et qui vont permettre au niveau du statut de l'arbitrage pour les clubs qui évoluent de la D2 à la D5 de district de comptabiliser ces arbitres de club à concurrence de 0,5 par arbitre de club dans le maximum de 1 au total, donc du coup 2 arbitres. Et l'assemblée fédérale a acté des dispositions afin de permettre aux ligues de définir les modalités de comptabilisation. Ce qui vous est proposé, c'est d'adopter les modalités suivantes. Pour être arbitre de club et compter pour 0,5, il faut avoir suivi une formation initiale en arbitrage, arbitrer au centre sur 12 rencontres et suivre chaque saison un module de formation continue dispensé par l'Equipe Technique Régionale en Arbitrage. Donc ça concerne les clubs de district de D2 jusqu'à la D5. »

Question de Monsieur Gérard GAUTIER du club de Sablé Football Club : « Pourquoi se limiter aux clubs de district ? »

Réponse de Monsieur Julien LEROY : « On n'a pas la main en définitive, c'est l'assemblée fédérale qui a fixé le cadre et le cadre est fixé à ce niveau-là effectivement. Nous n'avons pas la main pour effectivement permettre aux clubs de niveau Ligue ou Nation de bénéficier de ce dispositif. »

Intervention de Monsieur Guy RIBRAULT : « Pour ne rien vous cacher par rapport à cette question. On a participé un petit peu au groupe de travail national sur la réforme du statut de l'arbitrage et cette réforme de l'arbitre de club, qui à ce moment-là n'avait pas cette appellation là on était toujours sur la notion d'arbitre auxiliaire, on était nous porteur de cette idée pour le valoriser d'une manière générale et faire en sorte que quel que soit le niveau du club, un arbitre auxiliaire, sous certaines conditions qui sont énoncées là, c'est-à-dire avoir à côté des arbitres officiels, ne pas non plus en avoir un trop grand nombre, c'est-à-dire maximum 2 pour à eux deux remplir une obligation, on était porteur de l'idée.

Alors on a eu du mal, franchement dans l'argumentation, à la faire passer au niveau fédéral et bien sûr le mal s'est traduit par le fait qu'on a fini par l'accepter mais à condition que ça ne vienne pas jusqu'au niveau D1 de district. Le niveau D1 étant bien sûr, j'allais dire, aligné sur le championnat régional R3. Donc vous avez le droit de penser, je ne suis pas loin de penser comme vous, que c'est une mesure marginale qui favorise pas beaucoup la comptabilisation pour le statut.

Mais en même temps, elle a le mérite d'exister au moins pour ce niveau-là. Attendons une prochaine proposition si ça marche bien pour montrer que peut-être on peut y accorder encore, valoriser encore un peu plus cette fonction-là. L'argument principal pour ceux qui étaient opposés à la prise en compte dans le statut de ce type d'arbitre était de dire que cela nuisait au recrutement, ce qui personnellement ne m'a pas convaincu, et c'est un argument qui a été suivi, qui a été entendu par le pôle juridique de la fédé et donc on en est resté là. Voilà on n'a pas la main comme disait Julien, c'est un statut fédéral. »

Arbitres de club

- Fonction qui remplace celle d'arbitre « auxiliaire » et qui permet de compter pour 0,5 au Statut de l'Arbitrage pour les clubs de niveau D2 jusqu'au dernier niveau de District.
- Modalité de comptabilisation des arbitres de club :
 - ✓ Avoir suivi une formation initiale
 - ✓ Arbitrer au centre sur 12 rencontres
 - ✓ Suivre chaque saison un module de formation continue organisé par l'Equipe Technique Régionale en Arbitrage (E.T.R.A.).

« Arbitres de club »

Résultat du vote :

Nombre de « Oui » : 972 – 95,11 %

Nombre de « Non » : 50 – 4,89 %

Nombre de « Blanc » : 27 voix

- **Conclusion : Validé**

Intervention de Monsieur Guy RIBRAULT : « Je le rappelle, pour comptabiliser les deux arbitres de club qui compte 0,5 chacun, c'est-à-dire 1 obligation à eux deux, il faut qu'ils aient fait 12 rencontres, qu'ils satisfassent un minimum de compétences et de connaissances liées à la formation initiale et continue. Et à condition également qu'à côté il y ait au moins un arbitre officiel dans le club, c'est-à-dire qu'on n'est pas à 0 arbitre officiel compensé par une cohorte d'arbitres de club. »

18. Modifications règlementaires – Référent en arbitrage par M. Guy RIBRAULT - vote

Monsieur Guy RIBRAULT : « Toujours sur le statut de l'arbitrage, à cette même assemblée fédérale il a été évoqué également le référent en arbitrage, c'est l'article 44 du statut. Cette assemblée fédérale a indiqué qu'il y avait l'obligation pour les clubs évoluant en championnat National de désigner un référent arbitre qui bien sûr servait de relais, qui était le responsable de l'organisation de l'arbitrage dans son club etc. Puis il est précisé que pour les clubs évoluant dans un championnat régional, voire départemental mais là on rentre dans la compétence des districts, on avait la possibilité également de traduire cette obligation sur le référent en arbitrage.

L'objectif c'est bien sûr, alors on va avoir l'occasion d'en reparler tout à l'heure également au niveau arbitrage en général et au niveau de l'arbitrage des jeunes, ce n'est pas de vous amener une obligation supplémentaire où vous allez peut-être tout de suite penser à dire « Oh là là on a pas les ressources humaines, encore une obligation ». L'objectif c'est de faire en sorte que vraiment ce référent en arbitrage soit une ressource très importante dans le club et de vous convaincre de l'utilité d'avoir cette fonction, cette mission au sein de tous les clubs, au niveau régional pour l'instant, bien sûr libre à chaque district ensuite de descendre l'initiative.

Il ne s'agit pas de cocher une case dans Foot club, il ne s'agit absolument pas de ça, nous on fonde vraiment de gros espoirs à partir de cette saison et de ce que l'on essaye de mettre en place d'une manière générale pour l'arbitrage. On fonde de gros espoirs sur la mission de cette personne au sein de votre club. On sait très bien qu'en arbitrage, on va y revenir tout à l'heure, on ne réussira pas à améliorer nos effectifs quantitativement, qualitativement c'est autre chose, mais quantitativement on n'y arrivera pas sans vous. Et donc vraiment on veut essayer de s'appuyer sur un interlocuteur privilégié dans chacun de vos clubs, de faire fonctionner un réseau, de les former, de leur donner des outils, de les réunir à travers des webinaires, mais peut-être en présentiel une fois à la saison. Enfin voilà on a quelques idées là-dessus, on va vous en parler un petit peu plus tout à l'heure.

Mais donc l'idée c'est vraiment de vous faire comprendre au-delà du terme obligatoire, de vous faire admettre l'aspect indispensable de cette mission dans vos clubs et donc effectivement de la rendre obligatoire. Derrière le mot « obligatoire », soyez tranquille parce que ce n'est pas à chaque fois dans la philosophie de sanctionner, il n'y a pas de sanctions prévues. Alors vous allez dire « bah on va pas avancer » mais si, on va essayer de vous persuader qu'il faut absolument cette fiche mission dans l'ensemble de vos bénévoles du club.

Voilà donc l'idée c'est d'ajouter dans nos règlements de l'article 44 que « Pour les clubs évoluant dans les championnats régionaux, ce poste est obligatoire avec la participation organisée par l'ETRA », dont on va vous parler tout à l'heure et sans doute nos ETDA si, dans les districts, cette mesure est reconduite également. »

Question de Monsieur Gaëtan COUSSEAU du club du Foyer Espérance Trélazé : « Je suis un petit peu perplexe sur la fonction que vous voulez promouvoir par rapport à nos délégués. Quand je vois que le nombre d'arbitres diminue et la difficulté que les clubs ont à recruter des arbitres, très franchement je ne vois pas l'horizon s'ouvrir à ce niveau là parce que tout est question d'argent sur l'arbitrage. On ne forme quasiment plus, on s'échange les arbitres, tout simplement. »

Réponse de Monsieur Guy RIBRAULT : « Je vous laisse la liberté de vos paroles et bien sûr je respecte votre opinion Monsieur COUSSEAU mais ce n'est pas notre philosophie. On va en reparler tout à l'heure à l'occasion de l'ETRA. C'est précisément, on pense justement que le travail peut se faire dans les clubs, que le recrutement commence par-là, la fidélisation viendra bien sûr en conséquence. On pense que le recrutement passe par l'établissement d'un réseau important de gens motivés dans les clubs, on sait qu'il y en a, on sait qu'il y a des clubs où ils réussissent, je vois des responsables de club présents ici où je sais qu'il y a une réelle activité autour de cette thématique. Et donc, peut-être naïvement, on croit à ce développement-là. Toute façon il faut tenter des choses. »

Question de Madame Malika BOUSSEAU du club de La Roche ESOF : « Est-ce que ce responsable peut être un arbitre en activité ? »

Réponse de Monsieur Guy RIBRAULT : « Pourquoi pas ? Puisqu'il s'agit d'actions dans le club au cours de la semaine, ce n'est pas quelqu'un qui doit être disponible absolument le week-end pour accompagner un arbitre etc. C'est quelqu'un qui dans son club, enfin c'est la conception qu'on a de cette mission, va lui-même constituer un réseau, va constituer peut-être une équipe de bénévoles et qui se chargera de recruter, d'accompagner, très important. Et bien sûr il n'y a absolument aucune incompatibilité entre le fait de remplir cette mission et d'être un arbitre en exercice, selon nous en tout cas. »

Référent en arbitrage

- Le référent arbitrage a un rôle de suivi et d'animation des arbitres de son club.
- Pour les clubs évoluant dans les championnats régionaux, il sera demandé aux référents en arbitrage de participer aux réunions organisées par l'Equipe Technique Régionale en Arbitrage (E.T.R.A.).

« Référent en arbitrage »

Résultat du vote :

Nombre de « Oui » : 774 – 86,87 %

Nombre de « Non » : 117 – 13,13 %

Nombre de « Blanc » : 32

- **Conclusion : Validé**

19. Modifications réglementaires – Modifications diverses par M. Julien LEROY – vote

Monsieur Julien LEROY : « Comme on l'avait annoncé en début de présentation, il reste effectivement quelques modifications que nous n'avons pas développé et qu'on ne développera pas. Il y a effectivement :

- l'actualisation du tableau des accessions en Seniors Masculins, c'est à la marge, c'est une toute petite ligne qui est précisée,
- l'intégration dans les règlements R1 Seniors M, F, Futsal de la mission de la CR Contrôle des Clubs,

- une précision sur le commissaire au terrain qui effectivement n'existait pas au préalable, en tout cas pas actuellement, et il est demandé à ce que ce commissaire soit majeur parce que parfois effectivement il y avait des mineurs, pour être commissaire sur un match de Seniors ça peut être compliqué,
- l'inscription possible de deux équipes U18 et U19, qui seraient inscrites en championnat, en Ligue ou en district, lesquelles pourraient s'inscrire pour le même club en Coupe Pays de la Loire U19, donc un même club pourrait s'inscrire en Coupe Pays de la Loire U19 avec deux engagements pour ses équipes U18 et U19, c'était une demande aussi des clubs.
- et la création, à la demande de la commission des jeunes, d'une Coupe Pays de la Loire U14 et U16.

Voilà donc maintenant si vous avez des questions sur des points que nous n'avons pas développés et qui figurent dans la petite brochure, n'hésitez pas à prendre la parole. »

Modifications diverses

Notamment :

- Actualisation du tableau des accessions en Seniors Masculins.
- Intégration dans les Règlements R1 Seniors M, F, Futsal de la mission de la CR Contrôle des Clubs.
- Précision sur le commissaire au terrain : obligation de majorité.
- Inscription possible de deux équipes U18 et U19 en Coupe PDL U19.
- Création de Coupes PDL U14 et U16.

« Modifications diverses »

Résultat du vote :

Nombre de « Oui » : 832 – 95,63 %

Nombre de « Non » : 38 – 4,37 %

Nombre de « Blanc » : 117 voix

- **Conclusion : Validé**

20. Arbitrage des jeunes par les jeunes par MM. Guy RIBRAULT, Président-Délégué et Lionel DUCLOZ, Directeur Technique Régional

1^{er} BILAN :

- **LES GRANDS AXES :**
 - ✓ Rendre le jeune joueur responsable : fonctions et statuts de juniors... exemple arbitrage des jeunes par les jeunes.
 - ✓ Développer l'éducation intégrée et associée de tous les membres.
 - ✓ Attaquer le chantier de la parentalité et des adultes supporters.
- **LES MOYENS :**
 - ✓ La construction d'un projet club partagé : C.A.P : un club, des adhérents, un projet
 - ✓ La formation de tous les membres
 - ✓ La professionnalisation accompagnée dans le club

RAPPEL : Il s'agit d'un projet pour les compétitions jeunes sur le territoire régional

L'objectif étant d'améliorer le dispositif de l'arbitrage des jeunes par les jeunes à la touche sur les compétitions régionales U14/U15 G + U18 F

Les objectifs à la rentrée 2021/2022 :

- Permettre aux rencontres de se dérouler dans le meilleur climat possible
- Former les jeunes joueurs aux fondamentaux de l'arbitrage. Aider les arbitres centraux en compétition

- Développer l'accompagnement éducatif en impliquant les jeunes au sein des clubs et concerner les différentes composantes de l'encadrement
- Valoriser la place des arbitres et référents arbitres et P.E.F des clubs
- Respecter le cadre fédéral et le Programme Educatif Fédéral

Bilan des observations faites :

- Bilan des observations faites sur fiches

Sur 56 matchs observés et parmi les 15 équipes où le dispositif n'a pas entièrement été mis en place (problème d'effectif), seulement 4 matchs n'ont pas été couverts par des équipes ne souhaitant pas mettre en place le dispositif.

« Jeunes mis en difficulté mais pas de faits graves »

Résultats du sondage

Nombre de « Oui » : 10

Nombre de « Non » : 43

Pas de réponse : 3

- ➔ Conclusion : peu de jeunes mis en difficulté et sinon sans faits graves

« La formation des jeunes à l'entraînement »

Résultats du sondage

Nombre de « Oui » : 29

Nombre de « Non » : 21

Pas de réponse : 6

- ➔ Conclusion : présence d'une formation des jeunes à l'entraînement

« Un adulte référent en appui »

Résultats du sondage

Nombre de « Oui » : 24

Nombre de « Non » : 31

Pas de réponse : 1

- ➔ Conclusion : pas toujours d'adultes référents en appui

« Analyse des fiches d'observation »

Résultats du sondage

Nombre de « Oui » : 41

Nombre de « Non » : 15

Pas de réponse : 0

- ➔ Conclusion : bonne analyse des fiches d'observation

- Quelques éléments pertinents :

- Différences dans le placement de l'accompagnateur
- Dans l'ensemble plutôt de bonnes rotations des jeunes à l'arbitrage
- Joueurs non concernés à la marge
- Pas d'incident sur les rencontres (1 rencontre : attention aux parents derrière la main courante)
- Dispositif non mis en place sur les matchs amicaux/préparation
- De nombreux clubs impliquent leur arbitre officiel pour la formation

Aujourd'hui, de nouvelles perspectives sont en vues, après analyse, puisqu'il s'agit de faire continuer à vivre le groupe de travail tout en développant les observations terrain, de préciser les éléments réglementaires, d'impliquer les arbitres dans la vérification du dispositif, de renforcer l'encadrement par des adultes en match, de renforcer la mise en place de séquences d'entraînement intégrant l'arbitrage et, enfin, d'utiliser les outils existants (PEF sous toutes ses formes et en créer de nouveaux concrets).

Pour conclure, notre devoir est de permettre aux adhérents des clubs d'être **ACTEURS** de leur projet pour s'épanouir, développer les valeurs de la FFF et préserver leur santé mentale et physique.

Temps d'intervention des clubs :

Témoignage de Monsieur Patrice PERRAUD du club de Saint-Philbert de Grand Lieu : « On a eu l'occasion de recevoir certaines images à Saint-Philbert de Grand Lieu. Mais en aparté de ça, nous on est très fiers de nos résultats sportifs mais on est surtout très très fiers cette année d'avoir validé 4 jeunes arbitres qui vont de 14 à 18 ans. Ça a été une des priorités du club depuis 2 ans, à chaque réunion de CA le premier sujet abordé était l'arbitrage. Et on a mis ça en avant et on a un référent arbitre et maintenant on a recruté 4 jeunes arbitres. Comme quoi on peut le faire et on y arrive. Et en plus ces jeunes-là je les ai vus évoluer psychologiquement, ils ont pris de l'assurance, donc c'est que du positif. La seule difficulté qu'on a c'est que comme ils sont jeunes, c'est de pouvoir les accompagner derrière pour leurs rencontres. Là c'est une vraie organisation de club et c'est un peu compliqué. »

Réponse de Monsieur Guy RIBRAULT : « Et c'est une préoccupation dans ce qu'on essaye de mettre en place pour les saisons à venir. »

Témoignage de Monsieur Alain BRILLOUET du club de la Châtaigneraie : « Je ferai juste un compliment par rapport à Saint-Philbert de Grand Lieu. Nous aussi on forme des jeunes arbitres et ils comptent pour un demi-arbitre et c'est une aberration totale. En dessous de 15 ans ils comptent pour un demi-arbitre. Je comprends pas ils font le même nombre de matchs, on les accompagne, on les forme et aujourd'hui on est pénalisé. Donc aujourd'hui vaut mieux prendre une personne de 40/45 ans qui va peut-être faire de l'arbitrage pendant 3 ans, ce qui est pas très bien. Je pense que former un jeune, l'accompagner, tous les ans former un ou deux jeunes, on perd 20% d'arbitres tous les ans, donc je pense qu'il faudrait au moins déjà changer cette règle. J'en ai discuté avec le président cette semaine et je lui ai dit que c'est une aberration totale. Donc nous on a été pénalisé deux années consécutives avec un arbitre qui a compté pour un demi-arbitre. Et il va faire le nombre de matchs sans problèmes. Et on passe énormément de temps à les accompagner, à les former nous aussi on a un référent arbitrage et c'est une aberration totale. »

Réponse de Monsieur Guy RIBRAULT : « Alors je vais vous faire la réponse à laquelle vous vous attendez sans doute. C'est une disposition sur laquelle on n'a pas de prise puisque là on est toujours contraint par ce fameux statut fédéral qu'on essaye petit à petit de faire évoluer. »

Intervention de Monsieur Alain BRILLOUET du club de la Châtaigneraie : « Vous reconnaissez que c'est une aberration totale. »

Réponse de Monsieur Guy RIBRAULT : « Le mot est un peu fort. »

Réponse de Monsieur Didier ESOR : « Je reviendrai sur le sujet. De la même manière on reviendra sur le sujet des arbitres de club pour un plus haut niveau. On insistera et on va travailler sur ce sujet mais avec le temps on espère faire... J'ai entendu certaines choses et je le dis, c'est parfois le monde de l'arbitrage en lui-même qui bloque l'initiative qui ne vient pas du monde de l'arbitrage. Donc c'est ça le souci. C'est une vraie bataille et on espère en gagner certaines. »

Question de Monsieur Thomas MANTEAU du club de Cantenay-Epinard : « J'amène une réflexion sur le lien avec l'Education nationale. Je sais qu'il existe, mais en marge, des sections sportives « arbitrage ». Est-ce qu'il y a une réflexion pour amener à développer ça ? Je sais qu'il y en a quelques-unes dans la Ligue en lien avec les lycées mais également aborder ça dès le collège. Dans le district 49 il y a une réflexion là-dessus. A voir si ça peut se mettre en place rapidement. »

Réponse de Monsieur Didier ESOR : « Jean-Jacques aurait été plus compétent dans le domaine que moi. De toute manière, aujourd'hui, tout ce qui va être une possibilité pour développer l'arbitrage on va l'étudier. Aujourd'hui on a redéveloppé une section sur un lycée à Rezé justement qui a l'air de bien fonctionner. Mais aujourd'hui on est ouvert à toutes les disponibilités, toutes les possibilités qui vont nous permettre effectivement dès le plus jeune

âge d'associer ce développement de l'arbitrage. Alors peut-être avec joueurs, arbitres etc., on va travailler sur toutes ces phases. De toute manière il faut chercher, il faut innover sinon on n'y arrivera pas. »

Intervention de Monsieur Laurent BLOINO du club de Saint-Sébastien sur Loire : « Juste je voulais revenir sur la finalité d'arbitrer les jeunes par les jeunes. Moi j'ai un truc qui me plaît beaucoup c'est que l'on va impliquer les arbitres. Aujourd'hui les arbitres ne sont pas impliqués, c'est-à-dire que chacun fait ce qu'il veut, chaque éducateur met le joueur qu'il veut, ça dure 5 minutes, 10 minutes, on change quand on veut. Moi j'aime bien quand on dit « l'arbitre prend en charge », c'est-à-dire qu'au bout de 22 minutes on dit « changement d'arbitre de touche », ça veut dire que là on est 4 et on fait de la formation et c'est par obligation et du coup ça sert peu puisqu'en fin de compte c'est une contrainte et plus du tout de la formation. Et juste pour ça aussi, c'est très bien mais a contrario on perd des dirigeants, des accompagnants, des gens qui ne faisaient que ça et qui se complaisaient aussi dans l'arbitrage et qui n'ont par exemple plus d'enfants qui jouent et moi dans mon club j'ai au moins 3 dirigeants qui ont arrêté car ils ne s'y retrouvaient pas. »

Réponse de Monsieur Guy RIBRAULT : « Cette dernière réflexion m'interpelle personnellement. Je vais vous dire pourquoi c'est parce qu'où je suis complètement d'accord avec vous c'est qu'il faut que l'on soit un petit plus rigoureux et que l'on formalise d'avantage le protocole, ça c'est clair parce que l'on voit bien que c'est appliqué de manière plus ou moins laxiste et plus ou moins fantaisiste parfois. Donc le protocole on va le communiquer, on est sur le déroulement que vous venez d'évoquer à savoir rotation à la moitié de la mi-temps etc., à l'initiative de l'arbitre. On va s'inspirer également de ce qui se fait dans un district, peut-être dans d'autres aussi, en Vendée et là j'en viens à la démobilitation que vous évoquiez de certains bénévoles c'est-à-dire que celui qui est censé logiquement, et quand on peut pas la mettre en œuvre parce qu'on a pas l'effectif suffisant, celui qui est censé remplir la fonction d'assistant devient le référent pour les jeunes. Donc ils passent de la fonction d'assistant à la fonction de référent pour sécuriser le jeune. Et, en Vendée par exemple, il y a un protocole qui nous plaît bien qu'on va sûrement diffuser, cette personne est placée à un endroit fixe, aux alentours des 16,5m à peu près, il s'agit absolument pas d'en faire un robot, de lui dire « lève » ou « lève pas », mais plutôt de le mobiliser, de le remotiver, de faire attention à ce qu'il se passe derrière etc., ce sont des choses que l'on va essayer de repréciser. On a sans doute été un peu trop flou dans la mise en place mais, encore une fois je vous l'ai dit, on va faire preuve de patience, on va expliquer et on va formaliser. Merci pour votre témoignage en tout cas. »

Intervention de Monsieur Hermann ALOTT du club de l'Elan de Foot Sorinières : « Vous parlez des arbitres jeunes moi j'aimerais surtout parler des arbitres qui ont 19/20 ans parce qu'on a le cas avec un arbitre qui est ingénieur qui part de cette Ligue et on n'a pas eu forcément de bonnes relations avec d'autres ligues. Ce qui fait que vous demandez que nos arbitres fassent 20 matchs, voire minimum 16 matchs, mais moi il s'avère que la Ligue du Calvados a mis énormément de temps, je sais pas si c'est le cas dans d'autres clubs, et on n'arrivera jamais à avoir ce nombre de matchs car ils n'ont pas joué le jeu, notre arbitre a commencé à arbitrer en novembre, la paperasse, paperasse, énormément. Et je voulais savoir s'il y avait une solution pour ça aussi ? Pour prendre en compte que les clubs on a des arbitres motivés et ils ne compteront pas pour nous parce que l'on n'a pas le nombre de matchs. »

Réponse de Monsieur Guy RIBRAULT : « Alors il y a toujours des possibilités d'études de cas particuliers par le biais de la CRSA et des CDSA bien sûr quand il s'agit de la compétence départementale. Moi la réponse rapide que je vous fais c'est de nous expliquer la situation, on n'est pas complètement fermé et obtus à des situations dérogatoires dans des cas particuliers précis comme celui que vous évoquez. On en aura quelques autres, on en a évoqué un hier soir où un jeune a été formé en mars et au lieu de faire ses 4 rencontres, et pour une raison bien précise, va sans doute en faire que 3. Ce sont des choses qu'il faut nous rapporter et la CRSA les étudiera avec le plus grand soin en essayant de rester objective et équitable. C'est tout ce que je peux vous répondre mais encore une fois on sera à l'écoute de situations particulières de ce genre, mais là on sort un peu du sujet. »

Question de Monsieur GOUJOT : « On a un U15 qui est arbitre assistant sur un match U17 et comme il y a une antenne de commission qui s'est plaint de son statut U15 celui-ci est suspendu de match, est-ce que c'est une solution pour les encourager à être arbitre ? »

Réponse de Monsieur Didier ESOR : « On ne commente pas. Par définition, c'est très clair, dans la Ligue nous n'intervenons pas et nous ne commentons pas les décisions des commissions de discipline et d'appel. C'est une

règle de base et je n'ai pas la compétence. La commission a pris une décision c'est qu'elle devait avoir ses raisons et aujourd'hui pas de commentaire et pas d'analyse. »

Intervention de Monsieur GOUJOT : « Dans ces cas-là ne donnons pas de discipline en-dessous des niveaux d'adulte, on peut le faire après. »

21. Nouvelle pyramide des compétitions par MM. Didier ESOR, Président et Gabriel GÔ ...

Monsieur Didier ESOR :

« Vous savez qu'il y a une modification des pyramides des championnats nationaux qui est en cours, elle a été adoptée a priori hier matin au COMEX pour être présenté à l'AG mais nous n'avons pas exactement tous les tenants et les aboutissants.

Sur la version que j'ai eue hier il y aurait donc deux possibilités offertes, soit une modification 1.3.6 c'est-à-dire 1 groupe en National, 3 groupes en N2, 6 groupes en N3 plus un championnat dit « pré-fédéral » à 12 groupes, soit une solution avec une National, 3 N2 et 8 N3. La base de cette réforme est tout simplement la réforme de la Ligue 1 et de la Ligue 2 qui descendent à 18 clubs, le National qui lui-même descend à 18 clubs, ce qui faisait que l'on ne pouvait pas avoir 4 descentes en National et donc on avait un problème a priori avec la N2, donc il fallait descendre à 3 groupes de N2. Ça c'est une des premières causes.

La seconde cause c'est un souhait d'augmenter le niveau des championnats National et au moins N2 en réduisant.

Troisième objectif c'était de supprimer les championnats de N3 de niveau régional et de les faire de nouveau inter-région, ça c'étaient les objectifs.

Ça c'est la base, aujourd'hui je pense que Guy a des petites informations parce que cela peut avoir, pour nous, une implication parce qu'on ne sait pas exactement comment ça va se passer, ça peut avoir une implication dès la fin de saison prochaine sur le nombre de descentes supplémentaires qu'on pourrait avoir donc je laisse la parole à Guy sur ce sujet. »

Monsieur Guy RIBRAULT :

« On ne va pas effectivement en dire plus qu'on en sait. Les certitudes Didier vous les a exposées, c'est donc une L1 et une L2 à 18 plus ou moins long terme, donc 3 groupes en National 2 et puis la National 3 qui redevient vraiment nationale.

Alors, le 1.3.6 et 12, avec la création d'un niveau supplémentaire, rappelons-nous de l'ancien CFA 2, en fait n'a aucun dégât et n'a aucune influence sur nos championnats régionaux, ça va même aspirer des clubs de R1 pour arriver à compléter ce niveau supplémentaire qui serait créé, de 13x14, ce serait un par ligue, ce qui fait 182. Ces 182 équipes de ce niveau supplémentaire, je n'en dis pas plus parce qu'à mon avis ça ne serait pas la solution qui sera retenue, ça comprendrait 94 clubs qui sont actuellement en N3 et 88 qui viendrait des R1, ça fait 6 à 7 par ligues donc on aurait une aspiration de nos R1 vers ce niveau supplémentaire.

L'autre formule envisagée c'est le 1.3.8 vous disait Didier, alors le 1.3.8 c'est un lissage sur 3 saisons pour atteindre la cible en 2025/2026 et ça commence dès la fin 2022/2023. Pour lisser, alors c'est tout ce que je vous en dis, sur 3 saisons il faut qu'on supprime 72 équipes au niveau National plus les 4 qui viennent de la réduction à 18 de L1/L2, ça fait donc 76 équipes, soit globalement, à avaler, 6 à 7 par ligues. Et ça il faudra que ces clubs là on les intègre dans nos championnats régionaux, d'où bien sûr une conséquence sur le R1. Alors ça va se passer, sur ce qui est prévu dans un premier lissage :

- **Fin 2022/2023 :** On sera à une réduction de 24 équipes avec 5 descentes de N3 et 3 montées seulement par ligues donc on aurait à intégrer 2 équipes sans doute dans nos R1 donc ça aurait déjà, dès la fin de saison prochaine, une influence sur notre R1 et par voie de conséquence sur les niveaux en-dessous.

- **Fin 2023/2024** : On perdrait de nouveau 24 équipes en faisant descendre 3 à 4 équipes de N3 à nouveau et en n'ayant qu'une seule montée par ligue. A nouveau 2 à 3 équipes à intégrer dans nos championnats.
- **Fin 2024/2025** : Il y aurait moins 28 équipes, c'est-à-dire avec 4 descentes et 1 seule montée par ligue toujours ce qui nous en ferait, avec des précautions, 3 à intégrer dans nos championnats.

Ce qui veut dire qu'en 3 ans, sur la formule 1.3.8, qui me semble-t-il à la préférence de nos instances fédérales, on serait à avoir à intégrer 6, 7, peut-être 8 si ça ne se passait pas bien, équipes dans nos championnats R1. Donc vous voyez qu'il y a forcément un peu de dégâts par voie de conséquence puisqu'en fait on va passer de 250 équipes à l'heure actuelle au niveau national à 178 donc forcément il faut bien qu'elles atterrissent quelque part ces équipes. Voilà ce que l'on peut vous dire là-dessus, sur le lissage sur 3 saisons, la cible c'est 2025/2026. »

22. Présentation de la stratégie RSO de la Ligue par MM. Jérôme CLEMENT, Directeur et Jean-Yves CADIET, Membre du Comité Directeur de la Ligue et Pilote de la Commission régionale RSO/Citoyenneté

Messieurs Jérôme CLEMENT et Jean-Yves CADIET rappellent que :

La Ligue des Pays de la Loire s'engage pour un football responsable afin d'impulser une dynamique éco-responsable, à travers nos décisions et activités, sur la société, notamment en satisfaisant les besoins en santé, l'éducation, le bien-être, la formation, l'emploi, l'équité et l'insertion ; l'environnement, en participant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en promouvant une sobriété énergétique à tous les niveaux d'organisation de notre football ; et l'économie, en améliorant les conditions de vie matérielle, faire évoluer les modes de consommation en passant de consommateur à « consommacteur ».

Les 4 axes prioritaires de la démarche éco-responsable de la Ligue sont l'exemplarité, le Foot Citoyen, l'environnement et le sport/santé. Pour cela, la Ligue s'engage en faveur du handicap, de la solidarité, du respect, de la protection des enfants et des adhérents, de l'environnement, des achats éco-responsables et des bienfaits du football sur la santé.

➤ **Exemplarité**

L'exemplarité passe par l'employabilité des personnes en situation de handicap, le soutien à des actions caritatives, comme Octobre Rose, l'UNICEF etc., les relations avec les associations Sport Adapté et Handisport, la sensibilisation des salariés à l'impact numérique et à l'écoconduite, la signature d'une charte des élus et membres des commissions...

Les clubs montrent aussi leur exemplarité, par exemple :

- Le Vigilante de Mayet a organisé des actions éducatives et solidaires
- L'Elan des Sorinières a organisé un tournoi solidaire mixte Football Adapté/Football Handicap
- Le NDC est le lauréat 2022 des trophées Philippe-Séguin qui représentent une action de coopération internationale avec le Mali

➤ **Foot Citoyen**

Le Foot Citoyen passe par des ateliers de sensibilisation sur le handicap sur les stages Desti'foot, l'arbitrage des jeunes par les jeunes, la promotion du Programme Educatif Fédéral, la protection des enfants et des adhérents par le biais de l'association Colosse aux Pieds d'Argile...

Les clubs s'engagent dans le Foot Citoyen, par exemple :

- Le TVEC les Sables d'Olonne a mis en place un programme de lutte contre les incivilités dans le sport
- La St Médard de Doulon, l'Ancienne Château Gontier et le Somloir Yzernay ont adhéré à l'association Colosse aux Pieds d'Argile
- L'US Juvigné a organisé des actions autour des « Règles du jeu et arbitrage » pour les catégories U11, U13F et U15/U18

➤ **Environnement**

La protection de l'environnement passe par la mise en place du télétravail, les actions de sensibilisation aux enjeux environnementaux auprès des jeunes, l'encouragement et la valorisation du covoiturage, du matériel qui relève de l'éco-citoyenneté...

Les clubs s'engagent pour l'environnement, par exemple :

- La Vigilante de Saint Fulgent a adhéré à l'association Football Ecologie France
- L'Hirondelle Saint Julien de Concelles est lauréate 2022 des trophées Philippe-Séguin
- L'ESM Brétignolles-Brem a organisé une action autour du nettoyage des plages et du tri des déchets

➤ **Sport/Santé**

Le mix entre sport et santé passe par un village des nouvelles pratiques lors d'événements régionaux, la proposition de pratiques sportives sur le lieu de travail, la première édition du « Futnet Tour » en juillet 2021 qui a permis la démonstration ainsi que des ateliers de FitFoot, de Football Handicap...

➤ **Evénements à venir**

Mardi 24 mai 2022 ou lundi 20 juin 2022 de 19h à 21h : Visioconférences sur la lutte contre la pédocriminalité et les violences sexuelles en milieu sportif par l'association Colosse aux Pieds d'Argile.

Juillet 2022 : Tournoi d'été de Futnet sur 6 étapes.

Juillet/Août 2022 et Février/Avril 2023 : Stages vacances de football « Desti'Foot » pour filles et garçons de 7 à 17 ans.

Conclusion de Monsieur Jean-Yves CADIET :

« Vous lirez tous dans la petite conclusion « la responsabilité sociétale de la Ligue est l'affaire de tous et dans toutes nos actions sociales, environnementales et économiques. ». Pour ma part et pour conclure, je retiens bien les propos de l'un d'entre vous, président de club, qui se reconnaîtra s'il est là mais je ne pense pas qu'il soit là. Nous avons tous je pense le savoir-faire, les joueurs, les dirigeants, les arbitres, les bénévoles, hommes et femmes, jeunes et moins jeunes. Comme on l'a dit aussi, si le football doit rester un plaisir à notre niveau, nous devons maintenant cultiver le savoir-être. »

23. Présentation de L'ETRA par MM. Guy RIBRAULT, Président-Délégué, Christian GUILLARD Président de la Commission Régionale Arbitrage et Jean-Jacques GAZEAU, Président du District de Vendée

Monsieur Guy RIBRAULT :

« Deux, trois petits mots avant de laisser la parole à mes collègues. Ce projet, bien entendu, est destiné à améliorer la situation de l'arbitrage dans notre ligue et donc à améliorer votre situation, à améliorer ce que vous vivez dans les clubs, notamment en essayant quantitativement d'avoir davantage de rencontres arbitrées, en essayant aussi de faire en sorte que vous ne soyez plus du tout en difficulté avec le statut etc. Evidemment ce projet il est à destination des clubs, il est aussi pour remédier à une situation de l'arbitrage dans notre ligue qui, quand on essaye de faire un diagnostic, vous savez quand on monte un projet, je ne vous l'apprends pas, on commence par faire l'état des lieux et on se donne quelques points d'observation.

On en a un sur lequel les chiffres sont particulièrement sévères pour notre ligue c'est d'établir un ratio licencié/arbitre et ce ratio il fait apparaître, alors peut-être que le tableau va-t-il être un peu difficile à lire, mais en fait ce que l'on veut faire apparaître c'est que par rapport à d'autres ligues de la même dimension voire un peu plus grandes que nous, on s'aperçoit que la moyenne des trois ligues qu'on vous a présenté, c'est-à-dire la Nouvelle-Aquitaine, l'Occitanie et la Bretagne, on est à 1,07% de licences arbitre sur le total de licenciés. Chez nous, ce ratio il est à 0,84%. On s'aperçoit également que la moyenne d'arbitres par club dans ces ligues, si on examine un peu leurs effectifs, on arrive à une moyenne de 1,62 arbitre par club. Chez nous on est à 1,49. Et puis enfin, une stat qui montre l'état devant lequel nous devons réagir, depuis 5 ans l'effectif licencié global de notre ligue est quasiment étalé puisque vous voyez si on revient 5 ans en arrière on est sur une situation quasi stable puisqu'on est à 0,31% en moins donc c'est vraiment minime et en faisant ça, si on met les effectifs arbitres, ça a été évoqué tout à l'heure dans l'assistance, on est à -12%.

Donc il faut faire quelque chose, il faut bâtir un projet et c'est ce à quoi on s'est attelé bien entendu collectivement avec nos présidents de district et Jean-Jacques qui va vous présenter un petit peu ce qu'il en est ressorti. »

Intervention de Monsieur Jean-Jacques GAZEAU :

« Face à ces constats donc effectivement on a décidé collectivement, Guy l'a dit, avec la Ligue et les 5 districts, de mettre en place une organisation territoriale fonder sur la professionnalisation de notre organisation. Actuellement, c'est vrai qu'on avait deux CTRA au niveau de la Ligue, et puis, dans les districts, on tablait sur la bonne volonté des CDA et des ETDA. On s'est dit, fort de ces constats, que cette organisation n'était plus suffisante et qu'il y avait nécessité de la professionnaliser. Définir aussi un plan de développement, là aussi de l'arbitrage sur notre territoire, cohérent et puis élaboré surtout en concertation Ligue et districts.

A partir de là un comité de pilotage a été créé, un comité de pilotage politique j'entends, composé du président de Ligue, des présidents de district, le président de la CRA et puis l' élu en charge de l'arbitrage au Comité directeur, qui va être chargé d'élaborer la feuille de route à partir des directives fédérales et des besoins des territoires. A l'image de ce qu'il se passe avec les techniciens et donc avec l'équipe technique régionale, le CTR on l'a vu tout à l'heure à travers Lionnel et puis une équipe de techniciens à la fois sur la Ligue et à la fois sur les territoires que sont les districts.

Ce comité de pilotage va confier ensuite au président de la CRA le pilotage technique de ce cahier des charges qui aura été défini. A été constitué ou va être constitué une équipe technique régionale d'arbitrage. La Ligue a recruté son deuxième CTRA, Gwendal LEBASCLE, qui est arrivé il y a deux mois maintenant, un mois, qui sont salariés de la Ligue, référents aussi dans leur domaine de compétence à l'image de ce qui a été fait au niveau de l'équipe technique régionale au niveau des éducateurs, donc un CTRA référent dans tout ce qui va être la performance et un CTRA référent dans tout ce qui va être l'animation du territoire, les FIA etc. Le recrutement dans chacun des districts de CTDA, donc actuellement 4 districts sont ou vont être pourvus, il reste le district 72 mais la réflexion est en cours. Ces CTDA salariés des districts, placés sous la responsabilité des présidents de district.

Dans cette ETRA aussi, un certain nombre de personnes ressources qui existent déjà à travers les CDA et les ETDA, elles vont être sollicitées au niveau des formations propres à chacun des districts. La mission de cette ETRA est la mise en place des orientations qui ont été définies par le comité de pilotage sous la supervision technique du président de la CRA avec un certain nombre d'actions qui vont être communes, je pense notamment aux FIA, ils ont déjà travaillé par rapport à ça, donc l'élaboration d'un planning de formation, là aussi cohérent sur l'ensemble du territoire dans lequel l'ensemble de l'ETRA va être appliqué donc que ça soit CTRA ou CTDA. Des actions

spécifiques à la Ligue aussi avec tout ce qui concerne l'élite, tout ce qui concerne la section sportive régionale en arbitrage, donc le suivi, l'accompagnement dans cette section sportive, les stages arbitres régionaux et puis peut-être d'autres à travers les sélections, d'autres actions qui seront nécessaires donc animées par les CTRA et puis bien sûr des actions spécifiques aussi à chacun des districts dans la lignée du cahier des charges qui aura été défini mais pour répondre là aussi localement aux besoins de chacun des districts, les stages de rentrée, les sensibilisations à l'arbitrage, les recrutements, le développement du dispositif de l'arbitrage des jeunes par les jeunes etc.

Et pour répondre tout à l'heure à la question qui a été évoqué autour des actions dans le milieu scolaire, effectivement, localement, il devrait y avoir là aussi un développement des actions autour de l'arbitrage que ça soit à travers l'UNSS ou que ça soit à travers l'UGSEL. L'Education nationale, l'UNSS et l'UGSEL sont pourvoyeurs de beaucoup de jeunes officiels donc il y a sûrement là aussi un vivier à utiliser, à aller chercher et à ramener dans le giron du football.

Alors les actions locales bien sûr avec le soutien des CDA et des ETDA, donc il n'est pas question d'enlever le travail ou l'investissement des CDA et des ETDA, simplement il est question de le rendre plus facile à élaborer parce qu'on sait bien que lorsque les actions sont menées par des bénévoles, soit par manque de disponibilité soit parfois par manque de compétence, on peut être mis en difficulté. Donc le positionnement de ce projet vient bien en soutien, en appui de toutes les actions qui vont être menées sur le terrain.

A travers cette organisation, parce qu'on passe d'un ou deux CTRA à 6 personnes, 7 peut-être, spécialistes de l'arbitrage sur notre territoire, je veux dire que si on n'a pas de résultats c'est que l'on est mauvais, il faut dire les choses telles qu'elles sont. Ceci dit on ne pourra pas le faire tout seul et ces personnes-là ne pourront pas le faire toutes seules, ça a été dit tout à l'heure par Didier et repris par Guy, on compte sur votre soutien, votre appui au niveau des clubs parce que c'est vous qui avez les potentiels dans vos clubs, c'est vous qui allez pouvoir les déceler.

Par contre, l'ETRA sera là pour vous accompagner à les fidéliser, à les garder, à développer leurs compétences. Donc c'est tout le chantier qu'on va commencer à la rentrée prochaine. Alors la feuille de route elle reste à écrire, on le fera ensemble, mais Christian va préciser un certain nombre de domaines, mais c'est un gros chantier, un gros investissement qui est fait, à la fois en termes humains et à la fois en termes financiers par les instances, là aussi il faut dire les choses telles qu'elles sont, donc c'est un gros investissement qui est fait, simplement on fera le bilan à la fin de saison. Christian va fixer tout à l'heure un certain nombre d'objectifs, j'espère qu'on les aura atteints, sinon je ne sais pas, je ne sais pas ce qu'on pourra faire.

Voilà donc ce que je voulais dire par rapport à la constitution de cette ETRA, mais c'est bien une réflexion collective sur notre territoire, Ligue et districts, puisque l'on a tous, alors un peu moins la Ligue puisque la Ligue quand ils ont des problèmes d'arbitres ils puisent dans les districts, mais on a quand même un souci, ça a été dit depuis tout à l'heure, depuis ce matin, avec l'arbitrage donc à un moment donné il faut comprendre les choses, il faut arrêter d'en parler, il faut agir et c'est ce que l'on est en train de faire. »

Intervention de Monsieur GUY RIBRAULT :

« Vous l'avez compris dans ce souci de présentation, on tenait à mettre l'accent sur l'aspect collectif et c'est pour ça qu'on tenait, Didier et moi, à ce que ce soit un président de district qui vous présente la genèse du projet. A toi Christian. »

Intervention de Monsieur Christian GUILLARD :

« Merci. Je tenais juste à apporter un petit rectificatif à ce que viens de dire Jean-Jacques. En fait, dans les faits, on donne l'opportunité à certains arbitres de district d'arbitrer des compétitions de niveau régional, ce qui est une vraie opportunité pour eux. Bien, allons-y, donc deux objectifs, ces objectifs-là ont forcément été partagé par les gens qui vous ont présenté le projet, par des gens qui sont aussi au premier rang, donc repréciser que ce sont des objectifs partagés à la Ligue, aux districts, pour les clubs.

Le premier objectif c'est de passer de 1400 arbitres à 1800 arbitres. On ne l'a pas fait en un an, c'est tout simplement impossible, l'idée c'est de mobiliser environ +100 arbitres par saison. Ce n'est pas une cible qu'il faut avoir en

permanence c'est un ordre d'idée, si on fait +4x20 et +120 à N+2, voilà. Pour ça, l'ETRA a tout son sens, l'ETRA c'est une équipe qui mutualise les ressources au service des clubs. C'est une équipe qui est formée, c'est une équipe qui a défini un projet, qui a défini des outils, qui a défini des contenus pédagogiques pour les clubs. Donnons un exemple pour les FIA, donc les formations initiales en arbitrage, quand vous avez des jeunes qui venaient au club et que vous sentez qu'ils sont aptes à aller à la FIA, aujourd'hui on a des contenus pédagogiques mais vous envoyez ce jeune peut-être dans un centre de gestion qui est Nantes etc.

L'idée aussi c'est d'aller près des clubs, c'est-à-dire d'essayer de multiplier le nombre de centres d'accueil pour ces FIA, toujours en pensant « Près de vous, avec vous ». Ces équipes-là, les ressources existent, l'idée c'est de mutualiser avec ces ressources les contenus pédagogiques pour pouvoir les diffuser de manière plus instantanée, plus facile, et d'avoir ces ressources bien plus mobilisables pour répondre à vos besoins.

Le deuxième axe qui vous intéresse sans doute un petit peu moins, mais encore, c'est la performance. Il y a deux sous-axes dans cette catégorie, nos élus nous donnent certains moyens pour fonctionner et ces moyens on les met en immense partie au bénéfice des clubs de région, ce qui est normal, notre idée c'est de former nos effectifs pour répondre aux besoins des compétitions, à savoir en matière de performance, en National 3, notre objectif c'est que les clubs, et en R1, R2, R3 c'est la même chose, globalement aient une appréciation assez positive des matchs qui ont été dirigés par des arbitres officiels.

Alors évidemment on aura toujours des discussions sur certaines rencontres, malheureusement, parce que c'est une question d'appréciation et ça reste une question d'appréciation, parfois on est un petit plus malheureux sur certaines rencontres, au même titre que vos joueurs et on le reconnaît très aisément. Mais globalement l'idée c'est celle-là, c'est que nos arbitres répondent qualitativement en prestation au niveau de compétition pour lesquelles ils sont désignés.

Le deuxième axe c'est un petit peu plus poussé, donc ça concerne peu d'arbitres, c'est pour ça que je vais très peu en parler, c'est de pouvoir donner l'opportunité à certains arbitres, ceux qui sont les têtes de gondole de la Ligue, d'aller à la Fédération et pour cela c'est un cheminement plus strict, plus endurant, plus costaud. Et là encore, à nous de se mobiliser et c'est ce que l'on fait. L'idée c'est d'intégrer nos arbitres de très haut niveau, je pense que René parlera de l'un d'entre eux tout à l'heure dans son exposé, donc c'est de le mettre autour de la table, de lui dire « écoute, viens infuser ce groupe qui aspire à aller à la Fédération parce que toi tu connais les rouages et tu vas justement les tirer vers le haut ». Donc ça c'est un axe de travail aussi sur lequel on se base mais qui est beaucoup moins représentatif pour vous. »

Intervention de Monsieur Guy RIBRAULT :

« Au risque de vous paraître insistant, on compte sur vous, ça c'est très clair, on ne réussira pas sans votre mobilisation et sans l'importance que vous attacherez à ce fameux référent club qui doit constituer le lien privilégié avec nous. Didier tu voulais rajouter un petit mot. »

Intervention de Monsieur Didier ESOR :

« Nicolas POTTIER et moi-même participions à un groupe de travail dans le cadre de performances 2024 sur l'arbitrage, puisque c'est un problème qui est aussi saisi au niveau national, les chiffres qu'on a sont quasiment les mêmes au niveau national.

Donc il va y avoir une grande réforme de l'arbitrage, du soutien, de la manière de considérer l'arbitrage, donc il y a, au-delà de tout ce qu'on met en place, d'autres éléments qui vont venir en cours dont un par exemple : il est très probable que les jeunes arbitres, une fois qu'ils ont été formés, dans la première année, n'aillent plus seuls sur un terrain mais aillent par 3, faire leurs premiers matchs, ensemble, de manière à ce qu'ils apprivoisent le terrain, le contexte etc. et qu'ils soient beaucoup plus solidaires, ça nous paraît être une démarche importante.

Il y aura effectivement, et vous en entendrez certainement parler, une grande aide de la Fédération au niveau financier pendant 2 saisons sur ce sujet qui nous permet effectivement de faire les investissements humains et aussi d'autres investissements de manière à améliorer la qualité. L'idée vraiment c'est que pour vous le week-end

ça soit de plus en plus simple en ayant des matchs arbitrés par un arbitre formé, disponible, compétent. Et surtout que vous ayez, vous, mis quelqu'un pour l'accompagner sur le terrain. Merci. »

24. Informations financières par M. René JOUNEAUX, Trésorier

Monsieur René JOUNEAUX : « Bonjour à toutes et à tous, moi je vais tenir les 10 minutes qu'on m'a donné, il n'y a pas de problème. Juste une petite intervention avec le développement de deux sujets, j'en rajouterai un troisième parce que Christian m'a tendu la perche mais les deux premiers.

La première consiste en un retour que je vous devais, qu'on avait promis, sur l'utilisation de la provision de 300 000€ qu'on avait décidé et annoncé lors de notre dernière AG. Sur le tableau joint, j'espère que vous pouvez le distinguer, sur un point qui a été fait cette semaine, donc après la suscription de toutes les licences et l'arrêt de la formation pour cette saison, on s'aperçoit que sur les 300 000 qu'on avait décidé, on a utilisé 293 469€ qui se décomposent comme ci. Donc le premier chiffre, la formation arbitrage pour 15 535€, soit 239 formations à 65€. Les aides sur les licences « Dirigeant » s'élèvent à 242 343€, on a aidé plus de 14 600 licences « Dirigeant », on s'était engagé à faire une ristourne de 10€, aujourd'hui, on est parvenu à faire une ristourne de 16,50€ sur ces 14 000 licences « Dirigeant ». Après, les licences Loisirs, 19 000, donc là c'était 5€ par 3929 licences. Les licences Futsal, 13 310, c'est 5€ aussi sur 2662 licences. Et puis les volontaires c'est 5€ par 404 licences. Donc la licence volontaire n'a pas eu le succès escompté mais on compte sur vous pour la faire fonctionner. Et puis il y a 796€ d'aides directes aux clubs, des clubs qui nous ont fait part de difficultés donc ce ne sont pas des montants énormes mais comme on s'était engagé à le faire, on l'a fait. Donc il reste à ce jour pour consommer l'ensemble de nos 300 000, il reste 6531€ donc on va dans les prochains jours, ou d'ici le 30 juin, on va les affecter puis on vous fera un retour à l'euro près de nos 300 000.

La seconde partie de mon intervention va concerner les tarifs facturés par la Ligue pour la saison prochaine. Là il ne va pas y avoir de grandes surprises, ils vont augmenter. Ces augmentations ont été validées par le Comité Directeur de la Ligue et elles ont été affichées il y a quelques jours dans le guide du club, donc vous pouvez y avoir accès librement. Je vais essayer d'expliquer les principales. Juste une explication à ça, vous connaissez le contexte, la conjoncture économique, la Ligue est une entreprise comme une autre donc les charges de fonctionnement augmentent. Et puis je voudrais dire que depuis la fusion, depuis qu'on est ensemble, il n'y avait pas eu d'augmentation de nos tarifs, donc un jour à reculer l'échéance et là on y est arrivé. Donc je vais vous exposer et vous présenter pourquoi on a fait les choix et vous parler des lignes en augmentation. Donc les engagements en championnats et en coupes régionaux ont fait l'objet d'une hausse allant de 2€, pour les coupes, à 5€, pour les engagements R1, R2 et R3 masculins, en passant par un état intermédiaire de 3€ pour les autres lignes d'engagement. Les licences alors, vous connaissez les chiffres qui sortent actuellement dans le contexte, on est parti sur une évolution de 5%, ce qui peut représenter sur les licences les plus chers pour les Seniors 1,30€ de plus et pour les jeunes et les autres catégories un peu moins d'1€. Une exception cependant, on a voulu être logique dans notre démarche, on augmentera pas cette année le montant des licences « Dirigeant », on l'a dit déjà l'année dernière et la répartition de notre aide l'a démontré, on fait un effort sur les dirigeants et on se « contente » de taxer les pratiquants, la licence « Dirigeant » va donc rester facialement à 25,40€. On a augmenté les changements de club, les anciennes démissions comme on appelait ça il y a quelques temps, qui vont passer de 70 à 75€ et de 40 à 42€ pour les jeunes et les féminines.

Au niveau des amendes disciplinaires, la facilité aurait peut-être été d'augmenter le carton jaune, le carton rouge. On n'a pas fait ça, on a augmenté que 2 postes sur les amendes disciplinaires, c'est 1 : les absences de rapports, et les absences non excusées. Le président l'a dit tout à l'heure, les gens de la commission de discipline font un travail phénoménal à cause des événements dont il a été question tout à l'heure, et puis bon nombre de leurs décisions sont reportées dans le temps, remises, parce que pas de rapports, je vous rappelle que quand quelqu'un est expulsé vous devez envoyer un rapport à la Ligue. Moi j'ai été pendant 25 ans secrétaire d'un club et tous les dimanches soir les quelques garçons qui avaient été expulsés pour x raison passaient au club et le lundi matin, Gérard peut en témoigner, mon club avait tout le temps un rapport. Et puis quelqu'un a dit tout à l'heure, a posé une bonne question, sur l'augmentation des délais quand un joueur est suspendu jusqu'à présentation, on perd du temps, et nos bénévoles perdent leur temps surtout. Donc on pense qu'avec un peu plus de civisme, bien qu'on double ces amendes qui passent de 50 à 100€, on pense qu'avec un peu de civisme et un peu de collaboration de la part des

clubs, il faut que l'on fasse quelque chose et ça devrait baisser. Les redevances forfaitaires par match, donc on a augmenté R1, R2, R3. 71 à 75 pour la R1, 61 à 65 pour la R2 et 50,50 à 53 pour la R3.

Un autre point important qu'on n'avait pas fait bouger, là non plus, depuis la fusion de nos ligues, les indemnités de match d'arbitre vont passer de 32 à 35€. Et puis trois petits points supplémentaires, vous avez dû voir ça aussi parce qu'il n'y a pas que le foot qui est concerné, l'indemnité kilométrique de remboursement, qui était de 0,40, elle passe à 0,44. Là on s'aligne sur le tarif de la Fédération. L'indemnité de déplacement d'équipes passe de 1,50 à 1,65€. Et puis la dernière petite chose c'est l'adaptation pour nos honoraires de médecin qui passe de 69 à 75 mais c'était déjà pratiqué dans la vraie vie je dirais mais notre règlement n'avait pas fait l'objet de la dernière mise à jour. Donc encore une fois toutes ces lignes et tous ces tarifs sont à votre disposition dans le guide des clubs.

Alors juste avant de prendre vos questions éventuelles, il a beaucoup été question d'arbitrage, de formation, de recrutement d'arbitres. Je voulais simplement faire une information, comme à dit Christian, certains ont vu dans la presse cette semaine qu'un arbitre de notre Ligue, donc la Ligue des Pays de la Loire, mayennais de surcroît, et en plus, cerise sur le gâteau, membre de mon club, enfin licencié dans mon club depuis toujours d'ailleurs, sera à l'arbitrage vidéo de la finale de la Champions League samedi prochain et est retenu pour aller à l'arbitrage vidéo lors de la prochaine Coupe du Monde. Donc tout ça pour dire qu'ils n'arriveront pas tous là, je ne pense pas, nos arbitres mais en prenant un gamin, quand on l'a pris chez nous il avait 15/16 ans, en s'en occupant, en l'entourant et en le formant de façon intelligente, ça peut arriver. Jérôme en est le parfait exemple. Voilà donc si vous avez des questions ou des observations. Merci. »

25. Examen des vœux – questions diverses – M. Guy COUSIN

Monsieur Guy COUSIN : « En ce qui concerne les vœux, aucun n'a été déposé dans les délais réglementaires donc on n'a pas de vœux à vous faire examiner. Par contre il est évident que cette assemblée générale est l'occasion de s'exprimer donc si certains d'entre vous ont des questions à poser, ils sont bien évidemment invités à le faire en n'oubliant pas de préciser lors de leur prise de parole de quel club ils sont pour la bonne compréhension de chacun. Donc voilà s'il y a des questions... Ecoutez s'il n'y a pas de questions je vais clôturer cette assemblée générale et puis donner la parole à Didier en mot de clôture. »

26. Présentation des événements de fin de saison

Du 11 juillet au 4 août 2022 **LE BEACH VERT 2022**
15 ÉTAPES DANS TOUTE LA REGION



1 Lundi 11 juillet : Champtoceaux (49)
2 Mardi 12 juillet : Beaufort en Anjou (49)
3 Mercredi 13 juillet : Châteaubriant (44)
4 Lundi 18 juillet : Brûlon (72)
5 Mardi 19 juillet : La Selle-Craonnaise (53)
6 Mercredi 20 juillet : Gorron (53)
7 Jeudi 21 juillet : Mézangers (53)
8 Lundi 25 juillet : Saint-Philbert-de-Grand-Lieu (44)
9 Mardi 26 juillet : Saint-Julien de Concelles (44)
10 Mercredi 27 juillet : Villevêque-Soucelles (49)
11 Jeudi 28 juillet : Luçon (85)
12 Lundi 1er août : Mesnard la Barotière (85)
13 Mardi 2 août : Apremont (85)
14 Mercredi 3 août : Marçon (72)
15 Jeudi 4 août : Lavaré (72)

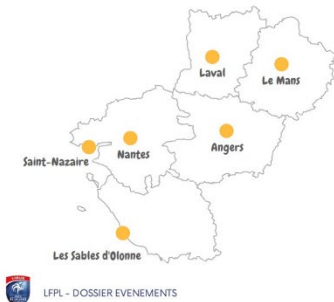
Passage de 3 à 4 semaines et de 2 à 3 étapes par département (3 nouveaux sites)



Monsieur Jérôme CLEMENT : « Le Beach Vert vous savez c'est cette belle initiative qui concernent, dans les territoires ruraux, à destination des jeunes qui ne peuvent pas partir en vacances, des journées foot mais aussi des journées citoyennes sur lesquelles on va s'interroger sur le bien-consommer, le bien-manger etc. Et tout ça ce sont de très belles journées, vous voyez la liste, on est vraiment au cœur des territoires et c'est vraiment quelque chose de remarquable. »

NOTRE TOURNÉE FUTNET, LE FOOT C'EST LA SANTE !

Autour des structures dédiées au tournoi de tennis-ballon, un village partenaires sera présent avec des animations sportives "nouvelles pratiques" coorganisées avec nos Districts, gratuites et ouvertes à toutes et tous !



Calendrier 2022

- 1 **Dimanche 19 juin** : Nantes (44) - Machines de l'Île
- 2 **Samedi 25 juin** : Angers (49) - Lac de Maine
Avec nos finales de Beach-Soccer les 25 et 26/06
- 3 **Samedi 2 juillet** : Le Mans (72) - Place du Jet d'Eau
- 4 **Mercredi 6 juillet** : Laval (53) - Parvis du Château
- 5 **Dimanche 10 juillet** : Les Sables (85) - Vendée Globe
- 6 **Vendredi 15 juillet** : Saint-Nazaire (44) - Plage

OBJECTIF EGALEMENT D'ORGANISER 2 ETAPES SUPPLEMENTAIRES À LA RENTRÉE, DONT UNE À LA ROCHE SUR YON, EN COMPLEMENT DE LA RENTRÉE DU FOOT DE LA FFF

Monsieur Jérôme CLEMENT : « La tournée Futnet on en a parlé. Vous avez le calendrier qui s'affiche. Vous voyez qu'on est grand public, donc là on est sur les grandes lignes, on est sur les grandes métropoles. On sera sur Nantes, Angers, Le Mans, Laval, Les Sables et Saint-Nazaire. Et puis c'est tout.

Juste avant de laisser la parole à Didier je tiens moi, en mon nom personnel, à remercier l'ensemble des collègues qui ont participé et contribué au bon déroulé de cette AG. Vous signaler également qu'on a quelques petits nouveaux au niveau de la Ligue. On vous a présenté tout à l'heure Gwendal LEBASQUE, qui est le nouveau CTRA, également dans le même service, il peut se lever, Benjamin DARMON qui est assistant administratif du service arbitrage, voilà donc vous l'aurez peut-être au téléphone, vous allez le repérer tout à l'heure c'est un grand gaillard qui nous vient de la Ligue Île-de-France. Service informatique, Corentin DIZEL et enfin Cyrille MOREL, il est chargé de projet au service accompagnement des clubs donc tout ce qui concerne les thématiques emplois, subventions, montage du dossier etc., ça sera votre interlocuteur au côté de Laurent YDIER bien sûr. J'ai fini pour moi, Didier. »

27. Précisions

○ **Irrégularité:**

- Conformément à l'article 16 des Statuts de la LFPL, La Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales, informée après clôture de la séance de la participation à la présente Assemblée d'un représentant suspendu porteur de 5 voix :
 - porte cette information au procès-verbal
 - précise qu'au regard du nombre de voix porté par l'intéressé, des majorités en nombre obtenues au profit des diverses candidatures, les votes proclamés sont maintenus, le sens desdits votes n'auraient en effet pas été modifiés avec ou sans ces 5 voix.
 - précise à titre indicatif - sa mission relevant de la surveillance des opérations électorales - qu'au regard du nombre de voix porté par l'intéressé, des majorités en nombre obtenues pour ou contre les autres résolutions (hors élection), le sens des votes proclamés n'auraient pas été modifiés avec ou sans ces 5 voix.
 - et veillera pour l'avenir au croisement du fichier des membres à celui des licenciés suspendus.

28. Allocution de clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire par M. Didier ESOR, Président

Monsieur Didier ESOR : « Merci. Et vous pouvez commencer par remercier et applaudir Jérôme parce que c'est possible qu'un jour on perde notre directeur parce qu'il va changer de métier. Toute l'équipe aussi de la Ligue, tout le personnel qui était là depuis hier qui a énormément travaillé pour cette organisation. Damien et toute son équipe qui nous permettent d'avoir une autre dimension à nos assemblées générales avec ces aspects vidéo, son etc., qui sont de très grande qualité. Vous remercier vous parce que vous êtes toujours parfait, vous avez posé des questions, il y a eu des débats etc., c'était extrêmement intéressant. Vous souhaiter une bonne fin de saison,

il nous reste un petit dimanche, là c'est calme, le week-end prochain va être beaucoup, beaucoup moins calme, tout le monde sera sur son téléphone en train de regarder le résultat etc. Dernier dimanche, je vous rappelle pour nous, en ce qui concerne les coupes le 11, on se retrouve au Poiré-sur-Vie et on a une journée des coupes qui est extrêmement importante. Voilà vous souhaiter beaucoup de plaisir, une belle vie, une belle saison et beaucoup de soleil. Merci, bonne journée à tous. »

**Le Président,
Didier ESOR**



**Le Secrétaire Général,
Guy COUSIN**

